

Dynamique épilinguistique dans l'histoire du français normé :

Le basculement du pôle communicationnel au prescriptif (XVI^e-XVIII^e siècles)

par Ferenc FODOR

1. L'ETUDE DES PRODUCTIONS EPILINGUISTIQUES : CONCEPTS ET METHODES

L'une des diverses fonctions que peut assurer le langage est la fonction métalinguistique.¹ Les linguistes se servent de cette fonction d'une façon particulière dans leur travail mais il est également fréquent de rencontrer des jugements de valeur sur la langue dans le quotidien. On dit souvent par exemple qu'une langue est belle sans vraiment savoir pourquoi. Tout le monde a des expériences dans ce domaine. Les qualificatifs que nous employons en parlant de *notre propre langue* que nous savons, où nous vivons, ou qui nous habite,² et ceux qui sont utilisés à propos d'*une langue étrangère* que peut-être nous connaissons et aimons, peuvent être très différents. Il est aussi possible d'avoir des sentiments d'aversion ou de fascination en écoutant une langue que l'on ne connaît guère.

Les locuteurs se représentent les phénomènes linguistiques. Il s'agit là d'une construction plus ou moins consciente par rapport à la réalité observée. Le locuteur se sert de la fonction métalinguistique du langage pour émettre des jugements de valeur sur telle ou telle variété linguistique. Il la juge, il lui attribue des valeurs particulières, il la hiérarchise. Nous rencontrons ainsi des jugements de valeur sur un accent considéré comme vulgaire et grossier ou bien comme amusant et agréable ce qui témoigne de la pression réductrice qui est à l'origine du stéréotypage, des préjugés dans le domaine des représentations linguistiques.

¹ JAKOBSON, 1963.

² *Cette langue qui nous habite* est le sous-titre d'un recueil d'articles intitulé *Le plaisir des mots* sous la direction de Gérard CAHEN, Paris, Les Editions Autrement, Série Mutations n° 153, 1995.

Les attitudes des locuteurs peuvent être plutôt prescriptives ou « prescriptives - proscriptives »³ - pensons aux phénomènes d'hypercorrection - ou encore communicationnelles voire neutres. Elles sont souvent en rapport avec des considérations d'ordre social.⁴ La place que les utilisateurs de telle ou telle variété occupent dans la hiérarchie sociale contribue largement à la possibilité d'un tel classement. D'un point de vue strictement linguistique, *rien ne permet de décider qu'une variété linguistique est plus correcte qu'une autre*. Néanmoins, le locuteur évalue les différentes productions linguistiques des autres et s'auto-évalue dans ses pratiques linguistiques : ce sont des *productions épilinguistiques*. Nous entendons par *productions* ou *discours épilinguistiques* l'ensemble des jugements, des catégorisations, des évaluations des locuteurs ou des auteurs de textes écrits sur la langue.⁵

Dans le présent article, nous nous focalisons sur le rôle des productions épilinguistiques, des représentations linguistiques et sur leur évolution avec une contextualisation socio-historique en France. Les auteurs pris en compte peuvent être des grammairiens, des linguistes (avec une certaine objectivation de l'objet *langue* qui est l'objet de leur science) ou des philosophes, des écrivains par exemple (sans implication d'un savoir approfondi sur la langue); les deux types de discours métalinguistiques sont également importants pour notre propos et constituent des *productions épilinguistiques* à analyser de notre point de vue. Nous cherchons à observer et à analyser, en termes de dynamique représentationnelle, la nature et l'évolution des discours tenus sur le français en France entre la Renaissance et le XVIIIe siècle afin de mettre au jour les évolutions et de mieux comprendre les raisons historiques des imaginaires linguistiques contemporains souvent très prescriptifs sur le français.

³ BOYER, 1997, pp. 6-15.

⁴ Evoquons, en illustration, la figure d'Eliza Doolittle dans la pièce de théâtre de Bernard SHAW, *Pygmalion* (ou *My fair lady* dans sa version filmique). La jeune marchande de fleurs souhaite prendre des cours de phonétique chez le professeur Henry Higgins pour avoir la « bonne » prononciation des classes sociales favorisées qui lui permettra de travailler dans un quartier chic de Londres. Ses motivations sont par conséquent beaucoup plus sociales que linguistiques.

⁵ La notion d'« épilinguistique » est proposée par A. Culioli. Il est possible de différencier les discours épilinguistiques et métalinguistiques : la distanciation par rapport à l'objet langue est relativement grande quand il s'agit de discours métalinguistiques impliquant un certain savoir extérieur sur la langue. Ces discours sont construits à distance des pratiques à travers une certaine objectivation des langues. Il s'agit là de discours que l'on trouve dans des grammaires, des ouvrages de langue, de linguistique. Le discours épilinguistique ne se caractérise pas par ces traits, les remarques, les jugements faits sur des langues, sur des manifestations langagières sans un savoir approfondi relèvent de l'épilinguistique. Dans le présent article, cette distinction n'est pas pertinente ce qui explique l'usage des notions fédératrices comme *productions épilinguistiques*, *représentations linguistiques* ou *imaginaire linguistique* (Anne-Marie HOUDEBINE).

En effet, même si toutes les langues disposent de divers moyens pour créer de nouveaux termes, le choix de l'utilisation de tel ou tel procédé ne dépend pas uniquement des possibilités que le système d'une langue offre. D'autres facteurs interviennent :

Le lexique français est relativement peu extensible, moins peut-être par manque de moyens que du fait d'une réticence acquise au cours de l'apprentissage de la langue où les créations de l'enfant ont été sévèrement censurées.⁶

La limitation des créations individuelles en France, dès l'enfance, conduit par conséquent à des *attitudes linguistiques conservatrices*, sinon à une certaine *insécurité linguistique*.⁷ La position de l'école, avec la mise en valeur des auteurs classiques et de leur langue et le refus de l'innovation lexicale et des emprunts, contribue au maintien chez le locuteur français, tout au long de sa vie peut-être, d'une telle attitude :

Rien n'est plus triste que le parler de la plupart des Français d'aujourd'hui : vocabulaire étriqué, constant recours au cliché, difficulté à terminer une phrase, comportement oral qui témoigne à tout instant de la peur de mal dire, d'être ridicule, de s'exposer à la raillerie et à la censure de ceux qui semblent savoir ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas dire. [...] Les Français n'osent plus parler leur langue parce que des générations de grammairiens, professionnels et amateurs, en ont fait un domaine parsemé d'embûches et d'interdits. [...] Or, on les a dressés à obéir, à respecter le précédent, à n'innover en rien ; ils n'osent pas forger un mot composé, utiliser librement un suffixe de dérivation, procéder à des combinaisons inattendues. Les anglicismes, contre lesquels fulminent la plupart de nos régents, ont la partie belle dans une langue dont on n'ose plus utiliser toutes les ressources.⁸

Dans d'autres pays francophones, comme au Québec, les innovations lexicales peuvent être beaucoup plus fréquentes. Elles témoignent d'une situation sociolinguistique sensiblement différente par rapport à celle de la France *ce qui conduit à des représentations et à des attitudes linguistiques moins conservatrices*.⁹ Cela prouve que *ce n'est pas la langue française qui ne dispose pas de moyens propres pour l'innovation lexicale*. Ce sont bien *les attitudes linguistiques conservatrices des Français qui s'opposent à leur exploitation et qui freinent ou empêchent même la création lexicale*.

⁶ MARTINET, 1969, p. 59.

⁷ Le concept d'*insécurité linguistique* est proposé par William LABOV.

⁸ MARTINET, 1969, p. 29.

⁹ Ce phénomène ne veut pas dire que la norme prescriptive et les interrogations normatives ne sont pas présentes dans les attitudes linguistiques au Québec. Au contraire, la « qualité » de la langue française y est considérée comme un « projet de société ». Rappelons le rapport de Jacques MAURIS, *La qualité de la langue : un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française, 1999.

L'analyse de ces phénomènes nécessite la prise en compte du concept de *norme*. La réflexion sur la norme, c'est-à-dire le normal, le normatif, les prescriptions linguistiques, commence en France dans les années 1965-1970, pensons aux travaux de Denise François, à la distinction qu'elle effectue entre attitude descriptive et attitude prescriptive.¹⁰ C'est Alain Rey qui oppose, dans un article paru en 1972 et devenu une référence en la matière, *norme subjective* à *norme objective* et *norme prescriptive* et met l'accent sur l'importance de la prise en compte des attitudes linguistiques dans les analyses linguistiques.¹¹

Les résultats des recherches menées sur la norme linguistique mettent en évidence que la langue propose *des normes* et non une seule norme.¹² Ces normes changent selon les différents niveaux sociolinguistiques et les circonstances de la communication. Il est nécessaire par conséquent de prendre en compte la *variation linguistique* que le discours normatif ignore souvent comme l'ont montré les travaux de Labov.

C'est dans ce contexte épistémologique que voit le jour le concept d'*imaginaire linguistique* proposé par Anne-Marie Houdebine. L'hypothèse principale de ce modèle est qu'*il existe dans chaque langue la possibilité d'attitudes épilinguistiques*. La question se pose alors de savoir d'où proviennent ces attitudes épilinguistiques et comment certaines formes linguistiques s'érigent en normes. Il faut également répondre à la question de la hiérarchisation des usages en rapport avec la hiérarchisation sociale. Les interrogations concernant la particularité des imaginaires singuliers avec leurs idéalizations et rationalisations constituent aussi un enjeu majeur.

Différents types de normes sont dégagés. Les normes *objectives* ou *internes* (*systémiques* et *statistiques* : la structure de la langue convergente) d'une part et les normes *subjectives* ou *externes* caractérisent l'imaginaire linguistique. Les normes subjectives englobent l'ensemble des *représentations des locuteurs* sur la langue. Les registres de langue décrits par les normes objectives sont évalués, valorisés ou dévalorisés, c'est-à-dire jugés par les locuteurs. Ces jugements de valeur sont d'une importance majeure pour la compréhension du processus d'évolution de la langue. Les normes subjectives permettent de repérer les diverses pressions idéologiques sur les normes mais également les positions individuelles. La construction de *stéréotypes* est très souvent repérable à ce niveau d'analyse. Trois classes de normes sont distinguées à l'intérieur des normes

¹⁰ FRANCOIS, 1974, p. 145.

¹¹ REY, 1972, p. 16.

¹² C'est pour des raisons de manque de place que nous n'évoquons que les principaux auteurs et concepts en ce qui concerne l'analyse des représentations linguistiques. Pour plus de détails, on peut consulter par exemple l'ouvrage intitulé *Imaginaire linguistique* d'Anne-Marie HOUDEBINE (dir.), Paris, L'Harmattan, 2002.

subjectives : *communicationnelles, fictives, prescriptives*. Ces normes ne s'excluent pas ; un sujet parlant peut être prescriptif par exemple et il peut avoir en même temps des attitudes esthétisantes envers la langue. Les limites entre les fictions et les prescriptions ne sont pas toujours facilement définissables.

Les recherches sur l'imaginaire linguistique se sont focalisées avant tout sur le repérage et l'analyse des attitudes épilinguistiques des sujets dans leur discours, en les qualifiant et en vérifiant ces attitudes sur les comportements pour mieux se rendre compte de la dynamique linguistique.¹³

Il est à souligner en même temps qu'on rencontre de temps en temps, dans différents ouvrages surtout linguistiques, des théories, des concepts concernant divers phénomènes de langage ou des descriptions et des constatations à propos de certaines langues qui se manifestent souvent dans des jugements de valeur. Ils relèvent donc beaucoup plus du domaine des représentations linguistiques imaginaires que de celui des analyses scientifiquement fondées.

Les étayages ne sont pourtant pas les mêmes quand il s'agit de langues à tradition orale ou écrite. L'oral implique une appréhension différente du phénomène normatif. Bien entendu, les normes prescriptives existent également dans les langues des sociétés à tradition orale. Mais l'approche dans la mise au jour des représentations linguistiques normatives et imaginaires doit être partiellement différente quand il s'agit d'une analyse de corpus oraux ou de celle d'un corpus de textes écrits. Notre objectif est donc d'observer ce processus dans des ouvrages écrits, c'est-à-dire de vérifier comment les normes subjectives de certains auteurs influencent l'image qu'ils donnent d'une langue même s'ils déclarent partir de l'équivalent des normes objectives, c'est-à-dire de descriptions, au début de leur travail.

En ce qui concerne le français, le lieu de l'usage linguistique légitimé en France a très longtemps été la cour royale puis Paris et surtout le français cultivé de la bourgeoisie parisienne. L'étude diachronique des imaginaires linguistiques de ces sociétés influentes nous semble très importante aussi pour une meilleure compréhension de la situation linguistique actuelle en France. L'analyse et la prise en compte des rétroactions linguistiques et également idéologiques sur la conception du *bon usage* (norme prescriptive) n'est donc possible qu'en analysant certains textes représentatifs de ce point de vue. Les usages érigés en norme prescriptive de ces sociétés restreintes ont fortement influencé les usages des villes de province, ou les usages des campagnes et plus tard ceux des territoires ou pays francophones dans le monde.

¹³ Pensons, par exemple, à la thèse de Cécile CANUT, 1995.

Écrire au début du XXI^e siècle sur la constitution du français en tant que langue nationale, en mettant l'accent sur la dynamique des imaginaires linguistiques en France, nous paraît une question d'actualité. Cette langue est évoquée aujourd'hui comme par exemple la « lance de fer de la communauté francophone dans la mondialisation »,¹⁴ mais elle était déjà la langue de la liberté et le symbole de l'unité politique pendant la Révolution¹⁵ aussi bien qu'un objet d'amour en danger de mort faisant partie intégrante du patrimoine culturel.¹⁶ Les tentatives de simplification de son orthographe suscitent de très fortes réactions ce qui témoigne de l'intérêt que les Français portent à leur langue.

Le français a donné naissance à un nombre de discours et de textes extrêmement important à travers lesquels se dessine la construction d'un objet spécifique. Certains qualificatifs changent mais quelques-uns persistent pendant très longtemps, souvent jusqu'à nos jours. Langue *logique, claire, pure, universelle* : autant d'épithètes, autant d'histoires séculaires pleines de fantasmes, de fictions mais aussi de controverses, de débats passionnés. La spécificité de la plupart des discours au XX^e siècle sur le français concerne leur caractère *défensif* surtout par rapport à l'anglais. Aussi Dauzat prend-il comme exemple la netteté, supposée ou réelle, de la prononciation française par rapport à l'anglaise justement.¹⁷ Si la langue française - claire, logique etc. - a le mérite, nous dit-on, d'avoir été la langue internationale pendant deux siècles, sa situation actuelle dans le monde, et aussi en France, est alarmante et injuste.

Aucun discours sur la langue n'est innocent ou fortuit ; il parle d'un objet, de la langue française, qui doit être considéré avec tout son *passé*, sa *mémoire* et avec les nombreuses *attaches idéologiques* qu'elle évoque. La langue française est un *objet construit* par des artisans qui savaient plus ou moins consciemment ce qu'ils voulaient en faire et ont travaillé pendant des

¹⁴ Selon Philippe SEGUIN lors de son voyage au Québec en 1997. Une année plus tard, le 26 septembre 1998, le premier ministre français Lionel JOSPIN, en voyage officiel en Chine, incite les Chinois à choisir le français comme deuxième langue étrangère, après l'anglais. Il souligne que l'anglais, langue internationale incontestée, est utilisé par un très grand nombre de locuteurs non natifs ce qui conduit à la perte de ses « vertus originelles ». Le français en revanche, comme le chinois, garde sa « pureté » et représente ainsi une langue digne d'être apprise à l'étranger. Le 17 janvier 1999, sur la chaîne Paris première, Raymond BARRE souligne que l'universalité d'une langue est en étroite liaison avec la puissance économique du pays où elle est parlée. Par conséquent, poursuit Barre, le français ne peut prétendre à l'universalité. Elle peut tout de même devenir la langue des élites à l'étranger. Quant à la prédominance de l'emploi de l'anglais même dans les différentes instances de l'Union européenne, le politicien baisse les bras : l'anglais est le nouvel espéranto, on n'y peut rien. Le 24 mai 2006, l'émission *Des racines et des ailes* est consacrée à la francophonie. On y parle du français qui « fait de la résistance » et de ses défenseurs qui « se battent contre la suprématie anglo-saxonne : la guerre des langues continue.

¹⁵ DE CERTEAU, REVEL, 1975.

¹⁶ VINCENT, 1925.

¹⁷ DAUZAT, 1941.

siècles pour rendre cet objet conforme à leur imaginaire linguistique. Mais ce travail sur la langue, dans un espace de temps relativement grand, a été mené avec des objectifs bien précis, quoique parfois contradictoires.

Dans cet article, nous suivons quelques moments-clé de la constitution du français en tant que langue nationale entre les XVI^e et XVIII^e siècles en portant une attention particulière aux représentations qui y sont rattachées. En effet, le passage du pôle communicationnel au prescriptif représente un tournant de l'histoire du français et il est nécessaire de l'étudier en termes d'évolution des représentations. Nous faisons également référence à d'autres périodes historiques pour illustrer notre démonstration mais nos analyses ne concernent, dans le cadre de cet article, que cette période. Pour les raisons que nous venons de donner, *nous considérons ces représentations en tant que causalités, facteurs d'évolution, dans la constitution - construction de cette langue.*

2. PRODUCTIONS EPILINGUISTIQUES PENDANT LA RENAISSANCE

2.1. LA MISE EN AVANT DES NORMES COMMUNICATIONNELLES

Nous focalisons notre attention sur l'un des moments d'importance majeure pour notre propos. Il concerne la Renaissance où des discours épilinguistiques apparaissent sur le français pour lui donner une certaine autonomie et un statut privilégié par rapport au latin et à l'italien, langue rivale à l'époque. Nous considérons cette période comme très importante puisque c'est alors que commencent à s'opérer les *premières évaluations* (normes subjectives) entre les langues. Le XVI^e siècle joue donc un rôle primordial dans la formation des représentations linguistiques collectives en France.

Dans la civilisation occidentale, les langues classiques anciennes (l'hébreu, le grec, le latin) disposent, pendant très longtemps, de privilèges démesurés. La sacralisation du langage provient d'une conception ontologique de la parole selon laquelle les mots ne sont pas des désignations conventionnelles mais c'est le verbe de Dieu qui a constitué le monde. De même la richesse culturelle, dont ces idiomes sont porteurs, conduit à leur idéalisation.

Le latin est la langue véhiculaire « universelle » en Europe pendant de longs siècles mais dès la Renaissance la mise en valeur de la langue vulgaire commence en Italie. Pensons avant tout à Dante et à son traité intitulé *De vulgari Eloquentia* composé en latin vers 1303 et imprimé pour la première fois en 1529. Cette mise en valeur de la langue vulgaire est précédée d'un phénomène dont l'influence est à prendre en compte en ce qui concerne la formation du discours sur la langue vulgaire : il s'agit de la

restauration du latin classique. Le milieu intellectuel français, sensible aux idées humanistes, veut se distinguer, par l'excellence de son latin, du clerc traditionnel dont l'image s'est fortement dégradée. Le latin classique représente la justesse et l'honnêteté aussi bien sur le plan moral que scientifique, tandis que le latin d'école incarne la méconnaissance, la malhonnêteté (norme fictive). Bien écrire en latin exigera par la suite de bien écrire et de bien parler dans son « vulgaire » surtout si, en plus, le roi n'entend pas le latin. C'est ainsi que l'on trouve des signes d'*insécurité linguistique* dans des ouvrages de la première moitié du XVI^e siècle édités en langue vulgaire, comme dans cette préface de l'*Institution du Prince* de Guillaume Budé éditée en 1547¹⁸ et écrite en langue vulgaire puisque, justement, le roi ne comprenait pas le latin :

Et ne suis si presumptueux, que je veuille estimer cestuy mien oeuvre pour l'industrie que j'ay employée [...] ny aussy pour avoir gardé une grande propriété et elegance de la langue François, de laquelle je me suis ayd en ce present traicté le mieulx que j'ay peu : car certes ie ne pourroye, ni ne me voudroye bonnement louer de toutes ces choses, et principalement de scavoir la purité de la diction françoise [...]. Et davantaige, vous supporterés (avec vostre accoustumée douceur et bonté) les faultes qu'auroy commises, par ignorance tolérable : entendu mesmement que l'oeuvre est fait en ce stile françois, auquel je suis bien peu exercité [...]. En laquelle ie suis bien peu exercité, pour auoir plus donné de diligence, a apprendre les bonnes lettres, que a sçauoir curieusement parler celle, qui m'est naturelle et maternelle.

Nous voyons que l'insécurité et la culpabilité linguistiques sont présentes aussi à cette époque. La question de bien parler et de bien écrire en français préoccupe donc les intellectuels du XVI^e siècle. L'intérêt manifesté pour les questions de langage est également repérable pendant les époques antérieures comme le montre l'excellent ouvrage de Serge Lusignan sur les XIII^e et XIV^e siècles.¹⁹ Néanmoins, nous focalisons notre attention sur les discours épilinguistiques produits à partir du début du XVI^e siècle étant donné que c'est pendant la Renaissance que les interrogations sur la langue vulgaire et sur son statut acquièrent une importance sans précédent. Un nombre important de traités à tendance normative sont publiés, ce qui prouve l'importance non seulement linguistique mais aussi sociale voire politique de l'expression orale et écrite.

En ce qui concerne le contexte historique, la France, sous le règne de Louis XII et de François I^{er}, connaît une période tourmentée après les guerres d'Italie. En même temps, le prestige de la monarchie et celui de la cour augmentent. On s'aperçoit également du retard pris dans plusieurs

¹⁸ BRUNOT, 1967, t. II, p. 76. (Selon Brunot cette partie du texte a été probablement écrite et ajoutée par l'éditeur.)

¹⁹ LUSIGNAN, 1987.

domaines par rapport à l'Italie. Le rôle de la langue, de la culture et de la littérature italiennes est bien connu des intellectuels français qui

y découvrent tout ensemble l'humiliation d'y être qualifiés de « barbares », l'effet stimulant des rivalités culturelles, le parti qu'on peut tirer du bon emploi d'un idiome national, l'idée qu'une langue est vivante et que sa mobilité n'est pas nécessairement le signe de sa faiblesse.²⁰

La mise en valeur des langues nationales commence dans le contexte d'un « adamisme » communément accepté. Le but des défenseurs des langues modernes est, dans un premier temps, la démonstration que celles-ci possèdent les mêmes capacités esthétiques et fonctionnelles que les langues classiques. Il ne s'agit donc pas d'une désacralisation des langues anciennes mais d'une *tentative de sacralisation des langues modernes*. Soulignons l'évocation fréquente du mythe de Babel dans le contexte de l'humanisme, comme l'avaient déjà remarqué Michel Foucault ou Claude-Gilbert Dubois.²¹ Ce dernier souligne l'utopisme dans l'adamisme. En effet, la recherche de la perfection linguistique perdue, celle d'une *langue idéale*²² ou idéalisée et sa reconstruction, à un niveau supérieur par rapport à ce qui existe, constituent la visée majeure. Retrouver la forme primitive de la langue vulgaire est le devoir des savants, des grammairiens. La « recherche de la langue parfaite » se prolonge jusqu'au XVIIIe, voire au XIXe siècle, comme le montre Umberto Eco.²³ Et le mythe de Babel n'est-il pas à l'origine de l'idée d'une langue artificielle universelle « idéale » ?

La mise en valeur des usages d'un groupe social déterminé n'est pas encore à l'ordre du jour au XVIe siècle²⁴ mais ce phénomène apparaît relativement vite au fur et à mesure que le prestige de Paris augmente.²⁵

Dès le XVIe siècle, le français est un dialecte territorial d'une importance majeure, un dialecte qui tend à s'imposer à tout le royaume.

²⁰ LONGEON, 1989, p. 8.

²¹ FOUCAULT, 1966, DUBOIS, 1970, p. 31.

²² L'idéal de langue représente une perfection linguistique fantasmée, le désir d'un état de langue optimal et immuable à jamais. L'origine de cet imaginaire remonte au mythe de Babel, à l'unité rêvée de la langue adamique. La langue idéale est un état de langue construit où l'établissement des normes garantit l'intercompréhension entre les membres d'une communauté donnée. Mais outre l'intercompréhension, l'idée d'une langue idéale témoigne de la hiérarchisation des variétés d'usage où la variété idéale est – dans la plupart des langues européennes à tradition écrite – celle d'une élite restreinte. La langue idéale correspond ainsi à la *norme prescriptive*. L'*idéal de langue* et *langue idéale* sont des notions proposées par Anne-Marie HOUDEBINE à partir de concepts freudiens.

²³ ECO, 1996.

²⁴ TRUDEAU, 1992, p. 22.

²⁵ Ce processus est esquissé à l'aide d'exemples littéraires dans l'ouvrage de MUSCHEMBLED, 1988, pp. 96-103.

L'accélération de l'expansion de cette langue au XVI^e siècle s'explique encore par d'autres facteurs : « autorité toujours renforcée de la royauté ; brassage de la population mâle par les guerres extérieures et les luttes intérieures ; diffusion du livre. »²⁶ C'est la langue administrative d'une grande partie du pays à partir de la deuxième partie du XIII^e siècle,²⁷ mais ce n'est que l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 et son article « linguistique » CXI qui prescrit la première fois de « prononcer et expédier tous actes en langage maternel françois. »

La première langue de culture en France reste le latin, langue de la philosophie, de la théologie, de la médecine et le nombre de poètes qui écrivent en latin est important, pensons seulement à Jean Second ou à Nicoles Bourbon. L'unification territoriale du royaume étant en grande partie achevée sous le règne de François Ier, il devient nécessaire de porter une attention toute particulière à l'organisation du nouveau système institutionnel au niveau national. Par conséquent, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts doit être considérée non seulement comme un acte de simplification des exercices judiciaires qui étaient rédigés en latin jusqu'alors, mais beaucoup plus comme un *acte d'unification nationale et culturelle*. Le pouvoir étant centralisé en Île-de-France, c'est la langue de l'Île-de-France qui doit devenir la langue nationale.

Les conditions historiques étant favorables à son triomphe dans le royaume, le français commence à avoir ses *défenseurs* et ses « *promoteurs* » qui se mettent à vanter ses mérites par rapport à d'autres langues de culture qui pourraient le concurrencer comme le latin, l'italien ou, dans une moindre mesure, le grec et l'hébreu. L'hébreu est en général considéré au XVI^e siècle comme la langue parlée avant Babel et la plupart des nations tentent de démontrer que leur idiome est le plus proche de cette langue originelle.

Le prestige de l'italien est très grand pendant ce siècle. En effet, c'est la seule langue vivante qui soit en mesure de concurrencer le français à cette époque. Dès le début du XVI^e siècle, nous relevons des témoignages illustrant le « combat » entre les deux langues ; rappelons deux noms de représentants des défenseurs du français : Jean Lemaire de Belges et Henri Estienne.

De Belges est un diplomate, agent de Louis XII. Il aimerait voir la coexistence pacifique du français et de l'italien, ainsi que celle des deux pays ; il imagine donc une conversation où le français et l'italien auront chacun leur défenseur. L'auteur commence sa *Concorde*²⁸ en soulignant que le français et l'italien

²⁶ COHEN, 1967, p. 159.

²⁷ BRUNOT, 1967, t. I, p. 570.

²⁸ DE BELGES, 1969.

sont derivez et descendus dun mesme tronc et racine : cestasavoir, de la langue Latine, mere de toute eloquence. Tout ainsi comme les ruisseaux procedent de la fontaine, et doivent vivre et perseverer ensemble, en amoureuse concordance (p. 98).

Remarquons la métaphore de l'arbre de la famille des langues romanes dont la racine et le tronc sont les mêmes pour chacune de ces langues, c'est-à-dire le latin, et les branches représentent les langues néo-latines particulières comme le français et l'italien. Nous trouvons ce genre de métaphore chez d'autres auteurs de l'époque comme Du Bellay. Mais, malgré leur origine commune, la valeur égale de ces deux langues est contestée :

Car lune des parties soustenoit, que la langue Française estoit assez gente et propice, suffisante assez, et du tout elegante pour exprimer en bonne foy, et mettre en effect, tout ce que le langage Toscan ou Florentin (iasoit ce quil soit le plus flourissan d'Italie) saurait ditter ou excogiter, soit en amours soit autrement (pp. 98-99).

Plusieurs personnalités, de langue française, sont mentionnées ensuite pour marquer l'importance de cet idiome mais la préférence de l'autre partie pour l'italien persiste tout de même :

Lautre personnage deffendoit et preferoit le langage Italique, comme celuy qui plus et mieux apoinct, et par plus grande affection, scait exprimer son intention en pratique amoureuse et autres matieres. Et pour ce prouver mettoit en avant plusieurs acteurs renommez et autorisez, si comme Dante, Petrarque... (p. 99).

En réponse « lune desdites parties s'efforçoit d'exaulcer, autoriser, et honorer nostre langue Française et Gallicane » (p. 99). Quoi qu'il en soit, l'auteur conclut que ce sont des langues proches l'une de l'autre, Français et Italiens sont souvent en contact, les deux langues ont chacune des avantages.

Quant à Henri Estienne, il déclare dans son travail *De la precellence du langage françois*²⁹ que son intention

n'est pas de monstrier seulement que le langage françois est plus capable d'eloquence que les autres, quand il est question de haranguer : mais que généralement en toutes choses esquelles on s'en veut servir, on y trouve des commoditez beaucoup plus grandes (p. 29).

Pour donner l'exemple d'un Italien préférant le français à sa langue maternelle au Moyen Âge, il cite Brunetto Latino et son *Li livres dou*

²⁹ ESTIENNE, 1579, 1896.

Tresor écrit à la fin du XIII^e siècle dans lequel l'auteur explique pourquoi il écrit son livre en français :

Se aucun demandoit por quoi cist livres est escriz en romans selon le langage des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est por II raisons : l'une, car nos somes en France, et l'autre por ce que la parleure est plus *delitable* et plus *commune à toutes gens* (nous soulignons) (p. 16).

Malgré son patriotisme parfois excessif et ses erreurs évidentes mais pas surprenantes pour un livre écrit au XVI^e siècle, nous devons souligner l'importance de l'ouvrage d'Henri Estienne qui, parmi d'autres « défenses », a soutenu la langue française pendant une période où elle n'était considérée que comme une vulgaire par rapport aux grandes langues anciennes de culture et à l'italien.³⁰

Evoquons encore le nom de Jacques Lefèvre d'Étaples, humaniste et théologien français bien connu au XVI^e siècle. Il entreprend dès 1523 la traduction française du *Nouveau Testament*, puis des *Psaumes*, enfin de l'*Ancien Testament*. Lefèvre explique dans la préface des différentes éditions de ces traductions pourquoi les *Textes* doivent être présentés en français. Citons ses phrases écrites pour la préface de la traduction des *Psaumes* en 1524 :

Nous avons mis le dit saint livre en langage vulgaire, afin que ceux et celles³¹ qui parlent et entendent ce langage puissent plus dévotement et par meilleure affection prier Dieu, et qu'ils entendent aucunement ce qu'ils prient, comme ils font en plusieurs nations. Et avec ce les simples clerks en conférant et lisant vers pour vers, auront plus facilement l'intelligence de ce qu'ils lisent en latin.³²

Les arguments de Lefèvre relèvent principalement des *normes communicationnelles* : il est nécessaire de donner la possibilité à *tous* et à *toutes* de pouvoir lire ces textes dans une langue qu'ils comprennent sans difficulté. La traduction française facilite également la compréhension des textes écrits en latin. L'argument sera juste l'inverse pendant les siècles suivants : la connaissance du latin facilite, nous dit-on, l'étude de la langue française.

³⁰ Nous trouvons un nombre important de textes de cette époque, des textes plus ou moins connus voir anonymes dans LONGEON, 1989.

³¹ Remarquons qu'il était plus répandu d'utiliser les formes pronominales féminines (et de féminiser en général sans rencontrer l'hostilité de certains) en français il y a presque quatre siècles qu'aujourd'hui. Le texte de Lefèvre voulait effectivement s'adresser à tous et à toutes.

³² LONGEON, 1989 pp. 44-45.

Nous voyons donc à un moment très précoce la volonté de présenter le français comme une langue au moins aussi « bonne » que les autres idiomes. De Belges insiste sur la valeur égale du français et de l'italien, ce dernier étant l'idiome de prestige à l'époque. Cet auteur souligne que les deux langues sont capables d'exprimer tout ce que l'on souhaite (*normes communicationnelles*). Son argument principal est leur origine commune. Néanmoins, la prise en compte des *causalités externes* (la littérature, la civilisation italiennes) joue en faveur de l'italien : l'évocation des noms de Dante et de Pétrarque conduit à la mise en valeur de cette langue au détriment du français. Nous voyons donc que la richesse culturelle d'un pays et la reconnaissance de son idiome sont, là encore, inséparables.

En ce qui concerne Henri Estienne, nous repérons sa volonté en faveur de *l'extension des usages* du français : cette langue est ainsi présentée comme un outil précieux, un véritable *moyen de communication* ce qui signifie la mise en valeur des *normes communicationnelles*.

Remarquons aussi la présence des *normes fictives*, l'esthétisation du français, chez Brunetto Latino selon qui cette langue est plus « delitable » que les autres. Elle n'est pas seulement plus belle mais aussi « plus commune à toutes gens », selon cet auteur. La valeur esthétique, *norme fictive*, ne suffit donc pas pour choisir le français : il faut également que cette langue soit *utile, connue donc parlée* par un nombre important de personnes. Les *normes communicationnelles* entrent en jeu alors aussi : le français est par conséquent une langue *belle et utile* ; c'est pour cela que Latino la choisit pour écrire son livre. Nous repérons donc aussi bien chez De Belges, Estienne que chez Latino la *mise en marche de l'évaluation entre les langues*. Les critères d'après lesquels une langue est mise en valeur sont différents au XVI^e siècle que pendant les périodes ultérieures. Il s'agit pour le moment d'une évaluation principalement *fictive* (esthétisation) et communicationnelle (utilité). La nécessité de présenter le français en tant qu'un véritable moyen de communication dans tous les domaines est fortement présente dans ces textes. Lefèvre n'idéalise pas le français. Il insiste sur le côté pragmatique de cette langue grâce à laquelle les *Textes* deviennent plus facilement accessibles à un large public. La prescription n'est pas encore la première préoccupation, elle n'est présente que de façon non explicite, même si la « dégradation » du français est dénoncée dès cette époque.³³

³³ Des auteurs évoquent déjà à cette époque la corruption du français. Aussi Jehan Palsgrave, auteur de la première grammaire du français, *Lesclacissement de la langue françoise* éditée en Angleterre en 1530, déclare-t-il que le français « est en général corrompu à cause du manque de règles et de préceptes grammaticaux » et que la « pureté » d'autrefois de la langue française est déjà perdue. La nécessité d'une codification est clairement exprimée dans ces propos. Repérons également le *fantasme constant qu'avant la langue était meilleure*. D'autres ouvrages, comme *Champ fleuri* de Geoffroy Tory de 1529, traitent également de la « décadence du français », Tory dénonce les impuretés de l'usage qui sont les innovations lexicales causées par les « déchiqueteurs du langage », les « jargonneurs »,

TABLEAU 1. NORMES SUBJECTIVES EVALUATIVES DANS LES PREMIERES DEFENSES DU FRANÇAIS (XVII^E SIECLE)

Auteurs	Langue(s) rivale(s)	Normes subjectives évaluatives		
		Normes Communicationnelles	Normes Fictives	Normes Prescriptives
De Belges	Italien	+	+	-
Estienne	Langues classiques et italien	+	+	-
Latino	Italien	+	+	-
Lefèvre	Latin	+	-	-

Nous constatons qu'en ce qui concerne le XVII^e siècle, la prescription et les causalités internes ne sont pas encore au centre de l'attention. Il faut d'abord que cette « belle » langue soit effectivement utilisée par le plus grand nombre de locuteurs. Le but est donc de prouver que le français est *le moyen de communication* par excellence en France.

2.2. LES STRATEGIES DE LEGITIMATION LINGUISTIQUES

Tout de même, les causalités internes dans la valorisation du français entrent en jeu déjà à cette époque, surtout dans les grammaires. En effet, les questions linguistiques s'orientent d'une façon ou d'une autre vers la légitimation du français en tant que langue commune et officielle pour tous les locuteurs du royaume. Cette langue doit servir à l'intercompréhension entre les membres de la communauté (normes communicationnelles). La valorisation de cette langue demande donc des arguments de divers ordres.

les « latineurs » et en général par les « corrompeurs ». Cité par TRUDEAU, p. 24, On constate donc que les attitudes critiques ou alarmistes concernant l'état et l'évolution du français ne datent pas d'aujourd'hui. Il s'agit ici d'*attitudes prescriptives* qui vont caractériser les discours épilinguistiques des siècles suivants d'une façon bien plus marquée.

Il s'agit souvent, comme nous l'avons vu, de considérations esthétiques ou communicationnelles. Cette phase dans le processus d'imposition du français est importante. Néanmoins, pour donner l'autonomie à cette langue, la recherche d'arguments relevant des causalités internes devient indispensable. Par conséquent, les grammairiens ont aussi des devoirs d'instructeur et de propagateur dans ce processus. La grammaire doit prouver l'authenticité, la singularité interne, du français par rapport aux langues anciennes, aux langues étrangères et aux dialectes.

L'élément ainsi découvert relève du domaine de la syntaxe du français. Il s'agit de l'ordre des mots. La théorisation de la spécificité interne, surtout syntaxique, du français s'explique par au moins deux éléments : d'une part, la volonté de mettre en valeur les particularités réelles ou supposées de cet idiome afin de le valoriser et de le légitimer en tant que langue dominante du royaume ; d'autre part, les changements intervenus dans la syntaxe du français. En effet, si le français a accédé officiellement au titre de langue nationale, c'est peut-être aussi parce que cette langue se caractérise par des qualités que ses concurrentes n'ont pas. On peut faire l'hypothèse que la recherche de *facteurs internes spécifiques*, une organisation grammaticale particulière, permet de justifier son extension et sa dominance dans tout le royaume. Il s'agirait dans ce cas d'une *stratégie de mise en valeur et de légitimation linguistiques internes*. Toutefois, pour ce faire, il faut des éléments concrets, des tendances évolutives réelles dans la langue ou des traits distinctifs par rapport aux autres langues qui, par la suite, permettent d'être valorisés à des fins diverses. La mise en place de la structure SVO en français sera pleinement exploitée pour idéaliser et valoriser cet idiome comme on peut le constater dans la première grammaire en langue française éditée en France *Le tretté de la grammere françoese*³⁴ de Louis Meigret. En effet, on se situe à l'époque de l'humanisme et du début de la codification de la langue. Nous voyons l'apparition des grammairiens pour imposer « le bon usage », des lexicographes pour enregistrer le vocabulaire ; la langue est à l'ordre du jour et les écrivains sont invités à présenter ce trésor commun. Fixer la langue apparaît alors comme un travail nécessaire afin que les écrivains écrivent en français comme en témoignent les propos de Montaigne : « J'escriis mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si c'eust esté une matière de durée, il l'eust fallu à un langage plus ferme » ; et probablement ceux de Rabelais parlant du langage lanternois (Livre III, ch. XLVII) : « Je t'en feray un beau petit dictionaire lequel ne durera gueres plus qu'une paire de souliers neufz. » Il faut donc défendre et stabiliser cette « nouvelle » langue pour la développer ensuite au plus haut degré possible.³⁵

³⁴ MEIGRET, 1550, 1888.

³⁵ Les deux citations sont tirées des notes faites à *La Précellence du langage François* d'ESTIENNE, Henri, notes par Huguet, Edmond, Paris, A. Colin, 1896, p. 18.

La plus célèbre défense écrite en faveur du français au XVI^e siècle est celle de Joachim Du Bellay et publiée en 1549.³⁶ La prise en compte du contexte historique, culturel et social est très importante. Les questions linguistiques jouent un rôle de grande ampleur dans les débats sur l'*identité culturelle* de la France ; pour prouver l'existence d'une telle autonomie, il est nécessaire de préciser le *statut* que possède alors la langue vulgaire par rapport au latin. A l'inverse des défenseurs de la langue française au XX^e siècle, Du Bellay sait parfaitement pourquoi et contre quoi ou qui il défend cette langue :

il la défend contre ceux qui refusent de l'employer à certaines fins en arguant de ses lacunes et d'imperfections réelles ou supposées ; il défend la langue en proposant de l'enrichir pour la rendre apte à tous les usages. Il lutte pour qu'elle ait toujours plus d'usagers et pour que ces usagers se sentent de plus en plus à leur aise dans le maniement du français. Lorsque nos chroniqueurs et nos grammairiens prétendent défendre la langue, c'est toujours en fait contre l'usager en censurant la façon dont celui-ci satisfait des besoins communicatifs nouveaux pour lesquels la tradition n'a rien à offrir.³⁷

Nous constatons les convergences dans les arguments donnés en faveur du français à cette époque. Comme pour Estienne, pour Du Bellay aussi l'extension des usages du français (*normes communicationnelles*) est primordial. Cet auteur veut rendre la langue française capable d'exprimer tout ce que les langues classiques sont en mesure de dire, il met donc l'accent sur les *normes communicationnelles*. D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que ce texte est publié dix ans après l'ordonnance de Villers-Cotterêts sur la généralisation de l'utilisation du français dans la justice. Il s'agit non seulement de remplacer le latin par une langue « vulgaire », le français, mais aussi d'imposer cette langue à l'intérieur du pays comme l'unique langue de l'état. Le français doit ainsi devenir un large outil de communication et d'expression ce qui correspond à la « norme fonctionnelle » développée par l'Ecole de Prague. Rappelons que cette dernière a insisté sur l'importance de la causalité d'usage complétée par l'apport de la littérature.

Cette même volonté de légitimation est repérable dans la *Gramere*³⁸ de Ramus, une défense du français voulant démontrer l'*autonomie* de cette langue – d'origine gauloise selon l'auteur – par rapport au latin. L'argumentation est donc divergente par rapport à la grammaire de Meigret mais le but est le même : la légitimation du français. Le français est ainsi *légitimé* par ses *propriétés internes*. Il devient de cette façon un *objet autonome* mais un objet *public* par excellence, ce qui veut dire qu'aucune

³⁶ Du BELLAY, 1549, 1972.

³⁷ MARTINET, 1969, pp. 27-28.

³⁸ De la RAMEE, 1562, 1572.

véritable hiérarchisation des registres de langue n'est encore à l'ordre du jour. L'importance des *usages* est de nouveau explicitée : « le peuple est souverain seigneur de sa langue, & la tient comme un fief de franc alleu, & nen doit recognoissance a aulcun seigneur » (p. 30). Nous insistons sur l'attitude des grammairiens du XVI^e siècle acceptant ou même valorisant le langage populaire. Les *normes statistiques majoritaires* ont la même valeur que n'importe quel autre usage. Nous ne rencontrons donc pas encore l'idée d'une hiérarchisation des usages linguistiques en fonction des groupes sociaux.

Le langage du peuple est reconnu et valorisé à cette époque ; ce n'est pas à l'« Université de Paris » que l'on peut apprendre la « véritable » langue française et sa prononciation (remarquons le repérage par l'auteur de la *variété des usages*) mais « elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, à la Place Maubert » (p. 30), comme le souligne Ramus. En revanche, la délimitation, la *localisation géographique* de la langue a lieu chez Ramus ; c'est la langue du peuple de *Paris* qui est le modèle à suivre. Remarquons qu'Estienne reconnaît également que la prononciation est « mauvaise » dans les campagnes. En effet, les administrations, les différents organes de l'état se trouvent avant tout à Paris que les monarques choisissent également comme leur lieu de résidence permanent. L'importance de la langue de la capitale française augmente dans la même mesure que Paris acquiert de plus en plus d'autorité sur le plan politique. Mentionnons que la variable ville/campagne reviendra dans les études dialectologiques et sociolinguistiques³⁹ plus de trois siècles après ces remarques intéressantes de Ramus et d'Estienne.

La langue française est donc présentée par Ramus comme un objet autonome qui appartient à tout le monde et qui est un lien, peut-être le seul, entre les membres de la communauté française déchirée par des guerres religieuses internes dont l'une des victimes est justement l'auteur.

3. CHANGEMENT DE POLE DANS LES REPRESENTATIONS LINGUISTIQUES

3.1. DES NORMES COMMUNICATIONNELLES AUX NORMES PRESCRIPTIVES

Nous constatons que tandis qu'au XVI^e siècle les discours mettent l'accent sur l'extension et sur la variété des usages de cette langue (*normes*

³⁹ Pensons par exemple à la thèse d'Anne-Marie HOUEBINE, *La variété et la dynamique d'un français régional* (Etude phonologique ; analyse des facteurs de variation à partir d'une enquête à grande échelle dans le département de la Vienne), Thèse d'Etat sous la direction d'André MARTINET, Université René Descartes, Paris V, 1979, 3 vol., 1394 p. Non publiée.

communicationnelles), les deux siècles suivants préférèrent *idéaler* le français, comme nous allons le voir, par différents procédés (*normes fictives*). Au XVI^e siècle, la volonté est d'arriver à l'intercompréhension à l'aide d'une langue commune sans chercher à hiérarchiser la variété des usages en fonction des groupes sociaux. Aux XVII^e et XVIII^e siècles (sauf la période révolutionnaire), l'intercompréhension entre tous les membres de la communauté n'est plus un véritable enjeu. La société devient très fortement hiérarchisée pendant cette période et l'acquisition d'une certaine variété d'usage linguistique apparaît comme l'un des indices d'appartenance à un certain groupe social. Les règles grammaticales, comme les rangs dans la société, sont établies. Leur connaissance devient obligatoire pour celui qui veut entrer à la cour ou tout simplement dans l'administration. L'imposition de la *prescription linguistique* caractérise fondamentalement l'époque classique du français. Cette représentation d'une langue réglée à jamais, immuable et parfaite est déterminante non seulement pour cette période mais aussi pour l'avenir de cette langue.

Le XVII^e siècle voit en France l'élaboration consciente d'une langue littéraire. L'excellence, supposée ou réelle, de cette langue est telle que le principal but des siècles suivants sera son maintien dans un état immuable. Bien entendu, il ne s'agit ici que d'une représentation, d'une fiction : la langue populaire est mal connue et même la langue écrite, dans les manifestations précieuses par exemple, présente des divergences importantes.

Après le très fort enrichissement du vocabulaire au XVI^e siècle, dû en partie à l'activité de la Pléiade comme nous venons de le voir avec Du Bellay, une certaine « réglementation » en matière de langage semble nécessaire. Le rôle de Malherbe est à souligner sur ce point. Il se charge d'abord de ce travail et il sera suivi de Vaugelas et de Bouhours, entre autres.

On repère donc une nouvelle période, dans l'histoire du français, avec François de Malherbe (1555-1628) qui prétend aller chercher le vrai langage chez les « crocheteurs du Port-au-Foin ». Malherbe souligne ainsi l'importance du langage populaire. Ce n'est pourtant pas le plus important dans sa conception linguistique. En effet, il constate l'existence de trop d'emprunts, de provincialismes, d'archaïsmes, de néologismes, de mots savants. Il cherche donc à trouver les constructions les plus fixes, les plus compréhensibles.⁴⁰ Malherbe insiste sur la nécessité de choisir et de *fixer des constructions*, ce qui signifie l'apparition du *prescriptivisme*. Il s'agit essentiellement, d'abord, d'attitude *communicationnelle* : c'est pour créer un outil de communication *compréhensible, accessible* au plus grand nombre de personnes que Malherbe commence son action prescriptive. Ce n'est qu'après cette première période, c'est-à-dire au moment où l'on

⁴⁰ BRUNOT, 1891.

commence à *qualifier* les différentes constructions retenues, que nous pouvons parler, à notre sens, de *purisme*. C'est donc à la suite de l'action de Malherbe, de Vaugelas et de Bouhours que le phénomène prescriptif de type puriste pénètre effectivement dans les salons de la capitale pour se transformer peu après en affectation, produisant le « style précieux ».

L'importance de l'action de Malherbe dans la constitution d'une *représentation prescriptive* concernant la langue nationale en France est à souligner. On peut y relever une forte influence des *normes subjectives* même s'il déclare partir de l'usage observé dans les milieux populaires. Il ne s'agit alors que de la recherche de justifications à l'appui de l'imposition de nouvelles règles dont l'application doit aboutir à la création d'une langue idéale à base de *normes fictives*. C'est donc avec Malherbe que commence véritablement la construction, l'édification de la *norme prescriptive* spécifique au français.

Le « bon usage », l'« élégance », la « clarté », la « justesse » de l'expression sont les termes les plus souvent évoqués pour caractériser le français. L'usage des salons et de la Cour devient l'exemple à suivre par excellence et ce surtout d'après les conceptions linguistiques de Vaugelas et de Bouhours. Une coupure nette se dessine ainsi entre la langue aristocratique et littéraire et les autres registres de langue parlée en France. Cette différenciation est en rapport direct avec la politique centralisatrice et autoritaire qui caractérise le système monarchique.

Pendant cette période, en 1635, est créée par le cardinal Richelieu l'Académie française. Son rôle est de donner des règles précises à la langue pour qu'elle soit en mesure d'exprimer tout ce que l'on souhaite dans tous les domaines. Le temps est donc arrivé où le *travail officiel* sur la langue semble nécessaire. Le *Dictionnaire de l'Académie* ne voit le jour qu'en 1694, il est donc devancé par ceux de Richelet (1680) et de Furetière (1684 et 1690). Il est intéressant de remarquer que ce dernier dénonce dans la préface de son dictionnaire le caractère archaïque du dictionnaire de l'Académie.

3.2. LES DEBUTS DE L'IMPOSITION DE LA NORME PRESCRIPTIVE EN FRANCE

L'autonomie du français est acquise au XVII^e siècle. « Enfin Malherbe vint... », disent les vers célèbres de Boileau, et, comme nous l'avons vu, c'est avec lui que commence l'imposition de la norme prescriptive.

Ce siècle voit aussi naître, d'une façon relativement perfectionnée, la grammaire française. Le rôle des grammairiens de cette époque est avant tout la standardisation du nouvel état de la langue. Choisir, classer, codifier : voilà le travail que les spécialistes du français se sont fixé. Après l'unification et la centralisation du royaume, la « langue du roi » devient la référence de la norme prescriptive. Le XVII^e et le XVIII^e siècles sont ainsi

la période par excellence de la *grammatisation* du français. Auroux entend par ce terme le fait

d'*outiller* une langue avec des instruments linguistiques comme les grammaires ou les dictionnaires. [...] Avec ou sans outil linguistique un espace de communication n'est certainement pas le même.⁴¹

L'importance du processus de grammatisation est également à souligner à cause de son influence considérable sur les représentations linguistiques collectives.

Il faut attendre le milieu du siècle pour voir la publication, en 1647, d'un ouvrage dont l'impact est vraiment significatif sur le processus prescriptif en cours et par conséquent sur la formation de l'imaginaire linguistique collectif. Il s'agit du travail de Vaugelas dans lequel l'auteur s'appuie sur ses propres « enquêtes linguistiques » (ses observations empiriques en fait) effectuées surtout à la cour, dans les salons et dans le dépouillement des ouvrages des « bons auteurs ». En effet, Vaugelas est l'un de ceux qui sont chargés de la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie* mais, trouvant que le travail progresse lentement, il décide d'exposer certains principes sous forme de règles dans ses *Remarques sur la langue françoise*.⁴² A la suite de ses « enquêtes », cet auteur propose et proscrit en même temps certains usages introduisant ainsi la hiérarchisation de la variation des usages linguistiques en fonction de critères d'appartenance sociale.

Les questions soulevées par Vaugelas rencontrent un développement ultérieur pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle. Arnauld et Lancelot publient la première grammaire du rationalisme mais ce sont avant tout les auteurs « vulgarisateurs » de cette période qui implantent l'image de l'excellence de la langue française « fixée », c'est-à-dire la prééminence de la prescription (*norme fictive*) érigée en valeur essentielle de cette langue. Ils inventent tout un argumentaire en exploitant aussi bien des causalités internes qu'externes afin de prouver la supériorité du français par rapport aux autres langues. Nous insistons donc sur l'importance de cette période. En effet, le siècle suivant ne fera que reprendre, avec certaines modifications, la terminologie inventée en faveur du français par Vaugelas, Bouhours,⁴³ Le Laboureur⁴⁴ ou Charpentier⁴⁵

⁴¹ AUROUX, 1995, p. 150.

⁴² VAUGELAS, 1647, 1970.

⁴³ BOUHOURS, 1671, 1721. Ce livre a été réédité au moins 12 fois, d'après le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, pendant le demi siècle après sa première parution en 1671.

⁴⁴ LE LABOUREUR, 1669.

⁴⁵ CHARPENTIER, 1683.

par exemple. Le meilleur exemple en est le *Discours* de Rivarol⁴⁶ que nous évoquons à plusieurs reprises sans mener une analyse approfondie dans cet article.⁴⁷ L'intérêt d'une étude approfondie des productions épilinguistiques de ce demi siècle nous semble incontestable aussi à cause de la fréquente évocation des mêmes arguments par les « défenseurs » de la langue au XXe et au début du XXIe siècles.

L'imposition de la norme prescriptive se réalise au travers de discours construits, *institutionnalisés* à partir de la fondation de l'Académie (1635), applicables d'une manière globale. Les auteurs de la Renaissance, même s'ils dénoncent les changements trop brusques du français, « jubilent » encore en se servant d'une langue dont le lexique est beaucoup plus riche que celui de la langue du XVIIe siècle. La dépossession de la langue commence ainsi avec l'imposition de la norme prescriptive.

3.3. LA HIERARCHISATION DE LA VARIETE DES USAGES ET LE REPERAGE DU CHANGEMENT LINGUISTIQUE

Evoquons brièvement le contexte historico-politique au moment de la parution des *Remarques* de Vaugelas (1647). La politique intérieure de la France est assez incertaine : Mazarin, qui souhaite poursuivre la politique de Richelieu, doit affronter les ennemis de ce dernier ; l'influence du Parlement est réduite, les impôts augmentent, la population s'appauvrit, nous sommes à la veille des Frondes. Il n'y a qu'un élément dont l'importance reste stable ou croît même malgré les difficultés : l'autorité royale. Cette dernière se renforce et avec elle son prestige. La prise en compte de cet aspect nous semble indispensable pour comprendre pourquoi la variété des usages linguistiques de la cour acquiert de plus en plus d'importance à ce moment-là.

En ce qui concerne la deuxième moitié du siècle, nous devons souligner l'importance du règne de Louis XIV, une période pendant laquelle la France croit vivre la perfection dans la plupart des domaines de la vie. Prouver l'excellence de la langue du « plus grand monarque de la terre » et des « bons auteurs » (prise en compte constante des *causalités externes*) devient le devoir de ceux qui s'occupent de la langue française.

C'est également l'époque de la « Querelle des Anciens et des Modernes ». En effet, il est nécessaire de rappeler l'importance que l'on attribue aux questions de langage lors de cette querelle. Prouver la supériorité du français (mise en valeur des *spécificités internes* de cette langue) par rapport aux langues anciennes, surtout par rapport au latin, est une visée très importante des Modernes.

⁴⁶ RIVAROL, 1995.

⁴⁷ Une analyse détaillée en termes de représentations est présentée dans FODOR, 1999.

3.4. MISE EN VALEUR DE L'USAGE REEL DE LA LANGUE

Les questions concernant les différents usages linguistiques constituent une préoccupation quasi constante pour ceux qui s'occupent de la langue française au XVII^e siècle. Examinons comment évoluent les représentations sur la langue dans ce domaine, en commençant par le travail de Vaugelas qui reste la référence par excellence pendant plusieurs décennies voire pendant beaucoup plus longtemps. En effet, « l'attitude de Vaugelas fonde encore largement notre représentation de la norme ».⁴⁸

L'usage linguistique est donc le point le plus important sur lequel nous devons insister en évoquant les *Remarques sur la langue française*. Le modèle grammatical existant semble être une composition de règles obscures sans fondement valable ; il semble donc beaucoup plus important de s'appuyer sur *l'usage réel* pour établir les véritables règles. En effet, c'est uniquement l'usage concret et effectif que les locuteurs font de la langue qui doit être pris en considération, comme le dit Vaugelas dans la *Préface* de son travail : « Car à quel titre & de quel front pretendre un pouvoir qui n'appartient qu'à l'Usage, que chacun reconnoist pour le Maistre & le Souverain des langues vivantes ? » S'agit-il alors d'une évaluation neutre apparente, d'une norme statistique voire communicationnelle ? En effet, cette volonté clairement affichée, dès le début des *Remarques*, de ne s'appuyer que sur l'usage effectivement observé pourrait sembler, de prime abord, comme une tentative de recherche d'un certain accord, d'un consensus sous l'hétérogénéité, la pluralité, des différents registres de langue. Mais, en réalité, il s'agit du début de la hiérarchisation des variétés d'usage linguistiques.

3.5. REPERAGE ET CLASSEMENT DES VARIETES D'USAGE

Vaugelas repère effectivement la variété des usages linguistiques. Mais au lieu de valoriser les potentialités qu'offre une telle situation linguistique, l'auteur ne considère digne d'intérêt que la sélection d'un usage unique d'un seul registre et sa valorisation, son idéalisation :

[il] sera tousjours vray qu'il y aura un bon et un mauvais Usage, que le mauvais sera composé de la pluralité des voix, et le bon de la plus saine partie de la Cour et des Escrivains du temps (nous soulignons) ; qu'il faudra tousjours parler et escrire selon l'Usage qui se forme de la Cour et des Autheurs, et que lorsqu'il sera douteux ou inconnu, il en faudra croire les maistres de la langue et les meilleurs Escrivains. Ce sont des maximes à ne jamais changer (p. 29).

⁴⁸ BRANCA-ROSOFF, 1996, p. 112.

Vaugelas n'a donc aucune prétention de réformer la langue, il ne fait que présenter l'usage qu'il observe dans les milieux choisis en fonction de leur haut prestige social. Cet auteur ne s'intéresse point au français primitif, à son histoire, il réalise plutôt une sorte de travail de sociolinguiste sur l'usage présent où la cour royale devient le modèle d'excellence de la langue française. Il s'agit là d'une *construction idéalisée* relevant des *normes fictives*.

Nous sommes en présence d'un *imaginaire linguistique* fortement *idéologisé* où l'*élitisme* et le *déterminisme social de la norme prescriptive* sont affichés sans réserve. Les usages observés à la cour doivent être *évalués* pour en dégager ce qui correspond au « bon usage » (« la plus saine partie de la Cour » et les bons auteurs), à l'idée de ce qu'on fait d'une *langue idéale fantasmée*. Après l'évaluation supposée des *usages*, il est nécessaire d'établir les *normes prescriptives* qui devront être respectées et deviendront ainsi l'un des indices et l'une des conditions de l'appartenance à l'élite. On peut imaginer l'*insécurité linguistique* issue d'une telle pression normalisatrice d'une bonne partie de la cour qui pouvait être ridiculisée à cause d'un manque momentané d'attention à son langage.

On assiste également, d'une certaine façon, à l'installation d'une situation diglossique ou plutôt « triglossique » en France. La variété haute, celle de la cour, des élites, de la « bonne » littérature, se différencie considérablement de la variété basse, caractéristique de la grande majorité de la population. Pour cette dernière la variété haute devient, par conséquent, de moins en moins accessible. Mais si nous voulons être plus exact, nous devons souligner que le peuple parle les dialectes, le peuple de Paris parle le « dialecte de Paris » (la variété « basse » du français) qui est aussi une langue populaire. La classe dominante souhaite se démarquer, aussi sur le plan linguistique, de la langue populaire de Paris de même que des dialectes (province).

Le « bon usage » est ainsi complètement coupé de l'observation réelle des usages de la majorité de la population. L'idéal humaniste d'une coopération pacifique et fructueuse entre le peuple et le pouvoir afin d'améliorer les conditions de l'existence est tout à fait éliminé. Au lieu de tirer profit des potentialités qu'offre une communauté large des humains communiquant, le XVII^e siècle opte pour la mise en valeur de l'usage de la communauté restreinte d'une élite reconnue. L'élite doit se distinguer du *populus* sur tous les plans, sur celui de la langue aussi. La volonté de l'élaboration d'un *français idéal* se manifeste dans une valorisation excessive d'un *seul registre* de langue privilégié. C'est la fiction de ce registre idéal, idéalisé et la mise en valeur de l'usage d'une partie extrêmement réduite de la société qui établiront la *norme prescriptive* dont le respect est la meilleure garantie d'une *pureté linguistique fantasmée*.

La valorisation de l'usage linguistique des élites, la distinction plus ou moins explicite entre un « bon » usage (*norme prescriptive*) et un

« mauvais » usage (formes « populaires » ou « dégénérées ») constituent une permanence dans les représentations collectives en France. Par conséquent, la référence à la norme prescriptive représente également une constante dans l'imaginaire linguistique.

Prenons trois exemples au XXe siècle. En 1932, l'Académie, dans la préface de son dictionnaire,

constate et enregistre le bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont souci d'écrire purement le français. En consacrant cet usage, elle le défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité, etc. (p. IV).

On observe la prépondérance des séquences assertives et déclaratives dans la préface du *Dictionnaire*. L'Académie ne fait donc qu' « enregistrer le bon usage », il n'est pas question d'imposition. La distanciation est ainsi relativement grande par rapport à la langue. La volonté d'objectivation du discours épilinguistique est repérable aux niveaux syntaxique (phrases déclaratives, absence de formes d'injonction, d'ordre) et lexico-sémantique (constater, enregistrer l'usage réel et non prescrire). Les changements « modérés » sont justifiés, selon l'Académie : l'argumentaire relève des *normes communicationnelles* (« les besoins du commerce », etc.).

Qu'il s'agisse de Vaugelas ou de la préface du *Dictionnaire de l'Académie*, les discours épilinguistiques sont construits avec des visées énonciatives distinctes. Vaugelas établit, érige la norme prescriptive tandis que l'Académie déclare non seulement constater le « bon usage » mais aussi le défendre contre la « corruption » et les « locutions barbares ».

Quant à Albert Dauzat, il définit le bon usage de la façon suivante : « Le bon usage [...] c'est l'usage de la classe cultivée de Paris à une époque donnée. »⁴⁹ La continuité des idées de Vaugelas se retrouve dans cette phrase. La délimitation territoriale (Paris), sociale (la classe cultivée) et temporelle (à une époque donnée) de la norme prescriptive est pratiquement la même chez les deux auteurs.

René GeorGIN, quant à lui, est d'accord avec l'idée que les langues évoluent mais il pense que cette évolution ne peut venir de l'usage populaire :

Que la langue évolue, rien que de naturel, pourvu que cette évolution vienne d'en haut et non de la masse qui parle au petit bonheur. [...] La langue parlée,

⁴⁹ DAUZAT, 1954, p. 7.

c'est la langue de la foule, souvent ignorante, superficielle et irréfléchie. Si la loi du nombre triomphait, le français s'en irait à vau-l'eau (p. 274).⁵⁰

On retrouve là la prescription qu'a établie Vaugelas : le « bon langage » ne peut être que celui des élites. La langue écrite doit être préservée de la « contamination » des usages populaires, oraux, des termes étrangers etc., selon l'Académie et Georquin. Ce dernier insiste de ce fait sur l'importance de l'écrit, primordial dans le maintien de la norme prescriptive. La langue écrite ne doit pas refléter la variété des usages linguistiques. Romans, journaux, médias doivent obligatoirement se conformer à la norme prescriptive.

3.6. LA REFERENCE PAR EXCELLENCE DE LA NORME PRESCRIPTIVE AU XVIIIE SIECLE : L'USAGE ROYAL

Nous allons revenir aux *Remarques* de Vaugelas mais il est intéressant de remarquer qu'à peine un quart de siècle après ce travail, l'autorité de l'usage linguistique de la cour et plus particulièrement de l'usage du roi sont présentés par Bouhours, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), comme l'actualisation la plus « parfaite » que puisse connaître cette langue :

Mais sçavez-vous bien que notre grand Monarque tient le premier rang parmi ces heureux génies, & qu'il n'y a personne dans le Roiaume qui sçache le François comme il le sçait ? Les personnes qui ont l'honneur de l'approcher, admirent avec quelle netteté & avec quelle justesse il s'exprime. Cet air libre & facile [...] entre dans tout ce qu'il dit ; tous ses termes sont propres et bien choisis, quoiqu'ils ne soient point recherchez ; toutes ses expressions sont simples et naturelles : mais le tour qu'il leur donne, est le plus delicat & le plus noble du monde. [...] Il parle si bien que son langage peut donner une veritable idée de la perfection de notre langue (pp. 209-210).

L'argumentaire relève des *normes fictives* même si les références sont d'ordre lexico-sémantique. En effet, la « netteté » du style ainsi que la « justesse » des expressions renvoient à des critères lexicaux bien que nous remarquions le sous-entendu « moral ». Nous rencontrons également le fantasme de la « pureté » linguistique (« les termes propres ») avec une idéalisation mettant l'accent sur des valeurs esthétique et morale (« delicat » et « noble »). Le tout donne l'impression de « simplicité » et de « naturel » ; ces qualités supposées constituent la représentation de l'idiote royal. Remarquons que le « naturel » et la « simplicité » sont censés faciliter l'intercompréhension. La langue du roi ne doit pas être ambiguë : l'accent est mis, en dernière analyse, sur l'importance des

⁵⁰ GEORGIN, 1953.

normes communicationnelles. Mais pour arriver à cette intercompréhension optimale, il est nécessaire d'imiter le plus fidèlement possible l'usage de l'idiolecte royal ; ce dernier représente en effet le modèle à suivre, il est la *norme prescriptive* par excellence.

3.7. REFUS DE L'IDEE DE L'IMMUTABILITE D'UN ETAT DE LANGUE : REPERAGE DU CHANGEMENT LINGUISTIQUE

La distance entre le XVI^e et le XVII^e siècle est manifeste : à l'époque de la Pléiade, la volonté était de faire entrer dans la langue de nouveaux registres discursifs. Pour Vaugelas, comme pour Bouhours, il est nécessaire de définir, d'établir un registre commun, celui de la Cour et des bons auteurs *d'une époque donnée* (« la plus saine partie de la Cour et des Escrivains *du temps* » (nous soulignons)). La représentation de la langue, fixée à jamais, *ne se rencontre donc pas chez Vaugelas*. Il est nécessaire d'insister sur cet aspect des idées linguistiques de cet auteur. Il se rend compte non seulement de la variation linguistique en fonction des groupes sociaux mais il est aussi conscient de la *variation diachronique* : la langue change et l'usage contemporain de la cour n'existera plus au bout d'un certain temps.

En même temps, la délimitation sociale du « bon usage » (l'usage des élites) est établie par l'auteur *pour toujours*. La langue change, le bon usage aussi, certes, mais on saura toujours où aller le chercher : à la cour, chez les bons auteurs ou, dans un sens plus large, chez les élites de chaque époque. Nous voyons donc une très forte *restriction de l'acceptabilité des variétés linguistiques susceptibles de convenir au bon usage* (à la norme prescriptive en formation), même par rapport à Malherbe.

Par conséquent, Vaugelas n'est pas l'interprète fidèle du réel linguistique. En effet, la langue est appréhendée par cet auteur dans sa *dimension sociale*. Nous avons observé que l'usage d'une partie minoritaire et hiérarchiquement dominante de la population est mis en valeur.

Néanmoins, Vaugelas accepte l'idée du changement linguistique ce qui constitue un élément primordial mais dont la postérité ne tiendra pas compte pendant longtemps.

Un autre phénomène qui témoigne de la *modernité* de cet auteur est la déclaration, dans la *Préface des Remarques*, de la *prépondérance de l'oral sur l'écrit* : « la parole qui se prononce est la première en ordre et en dignité, puis que celle qui est écrite n'est que son image ». Enfin, l'affirmation de Vaugelas, tout à fait juste, que la langue n'est pas fondée sur la raison et la logique, est également à souligner : « L'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, et beaucoup contre raison ».

Résumons les points les plus importants dégagés chez cet auteur :

L'usage réel de la langue est l'usage « momentanément contemporain »⁵¹
(*norme communicationnelle*).⁵²

La référence du « bon usage » est la langue de l'élite et celle des bons auteurs de chaque époque (*norme fictive*).

Le changement linguistique est affirmé et accepté (*norme objective*, référence au fonctionnement du système).

L'oral est le caractère définitoire de la langue (*norme objective*).

La langue n'est pas logique et rationnelle (*norme objective*).

3.8. LA VIE LONGUE DE CERTAINES IDEES DE VAUGELAS

Le repérage du changement linguistique et l'affirmation de la primauté de l'oral sur l'écrit sont des éléments très importants dans l'œuvre de Vaugelas. Ses idées se retrouvent chez certains auteurs de la deuxième moitié du XVII^e siècle comme dans l'ouvrage de Charpentier intitulé *De l'excellence de la langue françoise* (1683). Cet auteur repère la variation diachronique concernant surtout le latin, à travers l'évocation d'œuvres latines de diverses époques. Il met l'accent sur l'importance de l'écrit qui seul assure la survie d'un idiome qui ne se parle plus. Ainsi, l'auteur démontre que la *fiction de la fixité* de la langue latine n'est que le résultat de l'*idérialisation d'un état de langue* qu'a connu le latin à une époque donnée : la langue latine « n'a jamais été fixe dans la bouche de ceux qui l'ont parlée & qui la parlent encore » (p. 364). Ainsi, « cette immutabilité n'est à proprement parler que dans nos yeux & dans nostre esprit » (p. 368). Charpentier met l'accent sur la *représentation (norme fictive)* qu'ont ses contemporains du latin. L'imaginaire de ce latin idéalisé perdure d'ailleurs pendant très longtemps. Cet auteur sépare également l'oral et l'écrit et applique le même raisonnement à la langue française.

En lisant les auteurs d'une époque choisie, la langue donne l'impression d'une certaine homogénéité, affirme Charpentier :

Ainsi, qu'on ne lise que l'histoire Romaine de Coeffeteau, ou que les Poésies de Malherbe, la langue Française paroitra immuable, parce qu'elle sera toujours la mesme dans ces livres. Au contraire, que l'on compare Coeffeteau avec Amyot, Ronsard avec Malherbe, la langue paroitra changeante, parce qu'on la verra en differens estats. Ainsi cette immutabilité ne depend que de la maniere dont nous regardons l'objet (p. 371).

⁵¹ Expression de Jean-Pierre COLIGNON, correcteur au journal *Le Monde*.

⁵² « La langue étant soumise à des changements constants, « usage » veut toujours dire « usage actuel », et cette idée est appliquée si rigoureusement par Vaugelas que même l'usage de la génération suivante (à laquelle appartenait Malherbe, mort en 1628) n'est plus considéré comme concluant pour son époque. Il exclut même les souvenirs de sa propre adolescence, au moment de dresser l'inventaire du bon langage. L'usage passé ne l'intéresse en rien », WOLF, Lothar, « La normalisation linguistique en France », dans BEARD, MAURAS, 1983, p. 109.

Le point de vue quasi saussurien de cet auteur (synchronie-diachronie) est à souligner. Par conséquent, cette langue ne peut être considérée comme « fixe » que « dans les escrits qui ont esté composez en François » (p. 372). En revanche, le français n'est pas fixe « dans la bouche du peuple ; en cela il est comme le Latin qui ne l'a jamais esté » (p. 372).

Insistons sur la modernité des idées de Charpentier : une langue change puisqu'elle est parlée, dit-il. On retrouve là l'idée de Martinet selon qui une langue change parce qu'elle fonctionne. Charpentier estime que la fiction de l'immuabilité du latin, argument des Anciens, repose sur la confusion entre l'oral et l'écrit. Ce dernier est « fixe » et il est représentatif, dans une certaine mesure, d'un état de langue donné, tandis que le premier est toujours changeant.

Quant à Bouhours, il fait directement référence à Vaugelas en parlant de la variation linguistique repérable dans l'usage :

Il se fait à toute heure des changemens dans la prononciation, dans l'orthographe & dans le stile. L'usage qui est le roy ou le tyran des langues vivantes, est en France le maître du monde le plus impérieux & le plus bizarre. Il abolit souvent de bons mots sans raison ; il en établit quelquefois de mauvais contre la raison même ; il autorise jusqu'à des solecismes, selon la remarque de Vaugelas. En un mot la langue Française tient beaucoup de la legereté de l'humeur Française (p. 153).

Bouhours esquisse l'histoire de cette langue pour montrer que « la pureté de la langue augmenta toujours de plus en plus avec la politesse des mœurs » (p. 167). L'évolution des mœurs et la moralité, la « pureté » de la langue (*normes fictives*) sont mises en relation directe par l'auteur. Les paroles de Vaugelas sont interprétées là : il faut

établir la netteté du stile, & regler la langue selon la façon de parler des meilleurs écrivains du tems, & des plus honnêtes gens de la Cour. Enfin les changemens qui se sont faits depuis trente ans, ont servi de *dernieres dispositions à cette perfection, où la langue Française devoit parvenir sous le regne du plus grand Monarque de la terre* (nous soulignons) (p. 171).

Selon cette conception, la perfection de la langue (*causalité interne*) et le règne absolu du monarque (*causalité externe*) doivent obligatoirement coïncider. Ainsi, l'un des principaux arguments en faveur de la « perfection » du français sous le règne de Louis XIV n'est-il pas linguistique (*interne*) mais historique et politique (*externe*). L'auteur affirme par là que le changement est « le cours ordinaire des choses humaines, & particulièrement des langues vivantes » (p. 171). Par conséquent, l'italien et l'espagnol changent également. On peut observer alors la contradiction des arguments de Bouhours. Il insiste sur le

changement constant dans les « langues vivantes » et, en même temps, cet auteur parle de la « perfection » de la langue française.

TABLEAU 2. LES CRITERES EXTERNES DU « BON USAGE » CHEZ VAUGELAS, BOUHOURS ET DAUZAT

	Délimitation sociale	Délimitation géographique	Changement Linguistique
Vaugelas (1647)	« La plus saine partie de la cour et des bons auteurs du temps. »	La cour royale.	La langue change : refus de la fixité d'un état de langue.
Bouhours (1671)	La langue du roi.	La cour royale.	La perfection du français est déclarée atteinte.
Dauzat (1954)	« L'usage de la classe cultivée. »	Paris.	Prise en compte de la variation linguistique.

On constate donc qu'avec le renforcement de l'autorité royale, une décennie après l'arrivée au trône de Louis XIV, l'usage linguistique du roi devient la référence absolue. Cette causalité externe, complétée de plus en plus souvent par l'évocation des auteurs de ce siècle, devient un élément de grande importance dans la représentation idéalisée de la perfection linguistique française.

3.9. METAPHORES ET CHANGEMENT LINGUISTIQUE

Le fait qu'une langue soit effectivement parlée, qu'elle soit « vivante », qu'elle change, peut constituer un avantage par rapport à l'état immuable des langues classiques comme le latin :

Mais notre Langue n'est point fixe comme la Latine, elle change incessamment ; [...] la cause de cette fixation en l'une, & de ce changement en l'autre, ne vous est point avantageuse [au défenseur du latin]. C'est que la Latine est morte [...], & que La Française est vivante. Que si ce changement là étoit un défaut, c'en seroit un de vivre.⁵³ (p. 18).

La « vie » d'une langue est illustrée à l'aide de diverses métaphores. Le développement des humains ou des plantes est alors comparé à celui des langues :

Nous naissons enfans, & ce n'est qu'après avoir bien amassé des heures, des jours & des années ensemble, que nous parvenons enfin à la grandeur & à la force de l'âge viril. Il en est à peu près de même des plantes, des arbres, des

⁵³ LE LABOUREUR, 1669.

metaux & des fossiles; il faut plus ou moins de temps pour faire croître les uns, & pour former les autres : & tout cela ne se peut faire que par un changement continuel qui arrive dans chaque chose jusqu'à ce qu'elle ait atteint la perfection dont elle est capable (pp. 19-20).

Ayant atteint la « perfection », la langue doit être maintenue, selon certains auteurs, dans cet état par les lettrés. Il semble alors nécessaire, à cette période, de *fixer* la langue.

3.10. LE FANTASME DE LA FIXITE

Examinons le lien qu'on peut établir entre les discours épilinguistiques et la variation linguistique. La variation est parfois reconnue et même acceptée mais elle peut devenir très vite stigmatisée dès qu'une variété est ressentie comme « dégénérée » par rapport à un registre de langue plus prestigieux ou par rapport à un état antérieur (*normes fictives*). Une tension forte existe entre la représentation d'un état de langue idéal, idéalisé, et le réel de la langue. La domination du pôle prescriptif dans les discours épilinguistiques en France contribue au maintien et au renforcement même de cette tension. L'idée qu'il ne peut exister qu'une seule langue française « correcte » et le désir du sujet parlant d'un idéal de langue créent une dynamique constamment réactualisée entre la norme prescriptive plus sociale, institutionnelle (la langue idéale) et l'idéal de langue (*norme fictive* plus personnelle, plus intime).

On trouve des exemples concrets de ce phénomène dans les diverses productions épilinguistiques. L'époque de référence est souvent la deuxième moitié du XVII^e siècle. En effet, l'idée d'un état de perfection linguistique dans lequel se trouverait le français à ce moment-là apparaît chez certains auteurs de cette période, chez Le Laboureur par exemple : « Notre Langue a changé ; & ce vice que vous luy reprochez est une de ses plus belles vertus. C'est ce qui l'a mise au point qu'elle est aujourd'huy, où je ne pense pas qu'elle change gueres davantage » (p. 23). Notons chez Le Laboureur l'apparition de la même contradiction que celle déjà repérée chez Bouhours : le changement linguistique est présenté comme la « vertu » des langues vivantes, son absence serait la disparition de l'idiome, mais le français ne change plus puisqu'il est « parfait ». On repère là encore les tensions épilinguistiques qui se manifestent dans les discours entre fixité et variation.

Le *Dictionnaire de l'Académie* déclare également en 1694 sans ambiguïté la « perfection » de la langue française :

Que si l'on a jamais deu se promettre qu'une langue vivante peust parvenir à estre fixée, & à ne dépendre plus du caprice & de la tyrannie de l'Usage, nous avons lieu de croire que la nostre est parvenue de nos jours à ce glorieux point d'immutabilité.

Les Français élaborent ainsi dans la deuxième moitié du XVIIe siècle

une conception politique et juridique de leur rapport à la langue. Le français du roi, nécessaire à l'exercice du droit et juridiquement institué par l'Académie, est auto-défini ; il ne se fonde pas sur le peuple, il le précède en quelque sorte.⁵⁴

On observe à cette époque un fait rare dans l'histoire des représentations du français normé où existe presque constamment le fantasme de la décadence de cette langue par rapport à un état antérieur supposé *meilleur* ; là, il est absent. Ce phénomène s'explique par le fait que le Français de l'époque croit vivre la perfection aussi sur le plan linguistique. La représentation d'un français en perte par rapport au passé, la fiction qu'il était meilleur *auparavant* n'est donc que d'une quasi permanence dans l'imaginaire linguistique en France. Il est vrai qu'au XVIe siècle l'idée de la décadence du français fait déjà son apparition comme on l'a vu plus haut. Ce phénomène s'explique surtout par les changements rapides que connaît le français à ce moment-là. Mais l'idée de la « perfection linguistique » que l'on observe chez Le Laboureur par exemple est importante compte tenu du fait que, quelques décennies après lui, son époque jouera effectivement le rôle de la référence de la « perfection » du français. Ainsi, la peur de la décadence, après une période de « perfection », ne s'installe-t-elle qu'au XVIIIe siècle. Ce phénomène témoigne de la constance de l'idée concernant le changement linguistique : après la « perfection » d'un état de langue glorifié, l'idiome ne peut que se dégrader.

La langue du XVIIe siècle devient en quelque sorte l'idéal de langue pour les siècles suivants. Il ne semble plus possible, pendant les XVIIIe et XIXe siècles, d'atteindre le niveau linguistique de la cour et des « bons » auteurs de l'époque de Louis XIV. Vaugelas insistait sur la territorialisation du bon usage mais il refusait l'immutabilité de l'usage de son temps ; ce que les siècles suivants oublient.

L'idée de l'usage réel et actuel, repéré chez Vaugelas, n'est plus évoquée. *L'usage passé* devient alors la référence du « bon » usage tel que les « bons auteurs » l'ont montré au XVIIe siècle. L'importance de l'écrit dans la transmission de la norme prescriptive est ainsi mise en évidence.

Observons maintenant les procédés de mise en valeur du français à partir du XVIIe siècle. Ils se manifestent le plus souvent dans des comparaisons effectuées entre les langues. La comparaison des idiomes est un phénomène beaucoup moins répandu dans l'Antiquité ; songeons aux Grecs pour qui une seule langue fut digne de ce nom, la leur, les autres étaient des *bar-bar* et non des langues humaines. Au Moyen Age, le plurilinguisme est considéré comme un état naturel, il est bien plus répandu

⁵⁴ BRANCA-ROSOFF, 1996, p. 88.

qu'après la Renaissance. Ne connaître qu'une seule langue, la sienne, apparaît alors comme la « norme ». L'humain devient par la suite moins tolérant face à la langue de l'autre (et face à l'autre tout court). Il ne considère « naturel » que son parler, même les petites différences repérables entre les façons de dire des locuteurs de deux villages tout proches deviennent stigmatisées. On rit de leur accent, de leur « mauvaise » langue comme le montrent les travaux des dialectologues et des sociolinguistes qui évoquent ce type de déclaration. D'une façon générale, quand on compare, on a tendance à se préférer. Présentons maintenant des exemples de ce phénomène.

4. NORMES FICTIVES EVALUATIVES ENTRE LANGUES : PRISE EN COMPTE DES CAUSALITES EXTERNES ET INTERNES DE CONDITIONNEMENT

4.1. LES IDEOLOGUES DE LA SUPERIORITE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

Nous avons observé que le véritable début du discours normatif se situe au XVIIe siècle. Le modèle de Vaugelas met l'accent sur l'usage réel d'un milieu social hiérarchiquement dominant. Ses *Remarques* deviennent la norme prescriptive de son temps. Pendant pratiquement un siècle et demi, les principes élaborés par Vaugelas sont en partie détournés par ses adeptes. En effet, ces derniers refusent l'idée du changement linguistique et, au nom de la logique et de la rationalité du français, ils construisent la représentation d'une langue parfaite et immuable dont la norme prescriptive est entièrement fondée sur le passé. L'excellence, supposée ou réelle, de cet état de langue doit être démontrée par divers moyens. Ainsi, de nombreux auteurs tentent-ils de prouver la supériorité du français par rapport aux langues classiques et aux langues rivales vivantes. Pour Rivarol, la principale langue rivale est l'anglais ; ce qui rapproche cet auteur des défenseurs du français du XXe et du début du XXIe siècle. En revanche, les auteurs du XVIe siècle se préoccupent avant tout de la prépondérance du latin et de l'influence de l'italien.

Il nous semble très important de mettre au jour les axes de différenciation majeurs dans les argumentaires épilinguistiques concernant les comparaisons entre les langues. Les commentaires concernant les idiomes en question sont le plus souvent des évaluations (esthétisation, catégorisation...). Les langues sont ainsi hiérarchisées selon divers points de vue. Des arguments relevant aussi bien des causalités externes qu'internes sont présentés dans les discours épilinguistiques dans le seul but de prouver la primauté du français. On rencontre des comparaisons, des commentaires qui qualifient, évaluent, jugent, décrivent ou catégorisent

certains traits spécifiques du français en comparaison avec une autre ou plusieurs langues.

Il est nécessaire de mettre au jour la convergence des arguments repérés chez les auteurs étudiés selon les normes subjectives issues de leurs propres catégorisations concernant les idiomes. Ce faisant, on doit également tenir compte des conditions de production des discours épilinguistiques (conditions épistémologique, historique, politique...). En effet, les discours épilinguistiques sont porteurs de multiples discours antérieurs et ils sont également proférés pour quelqu'un. Néanmoins, l'activité épilinguistique s'élabore à l'intérieur d'un espace subjectif qui est aussi imprégné d'autres discours idéologiques. Par conséquent, aucun discours sur la langue n'est innocent. Dans les comparaisons effectuées entre les langues se dégage un certain *racisme linguistique*. Ce phénomène a deux sources selon Sylvain Auroux :

L'une provient de ce que l'on peut appeler la *linguistique populaire*. Les individus et les peuples voient (à juste titre) dans leur idiome une forme d'individuation et de constitution de leur identité. C'est une tendance courante que d'interpréter la différence comme inégalité et supériorité par rapport à l'autre. Ce n'est toutefois pas une nécessité. Il existe des populations multilingues. La constitution des Etats-Nations dans l'Europe de la Renaissance a renforcé un processus d'individuation linguistique et de concurrence entre les langues, qui était un terrain privilégié pour le racisme linguistique populaire.⁵⁵

Les comparaisons effectuées entre les langues au XVIIe siècle font plutôt partie du racisme linguistique populaire. Pourtant, la prise en compte de certaines causalités internes laisse prévoir les dérapages qu'une théorisation de ces différences systémiques peut entraîner. Aux XVIIe et XVIIIe siècles il s'agit beaucoup plus d'un « jeu », de rivalités culturelles, que d'une formalisation voulant hiérarchiser les langues (et leurs locuteurs) en idiomes inférieurs et supérieurs. Nous nous intéressons particulièrement à ces deux siècles à cause de l'impact que les discours épilinguistiques produits pendant cette période ont sur l'imaginaire linguistique collectif.

La deuxième source du racisme linguistique est d'origine savante, selon Auroux. Nous avons un exemple de ce « racisme linguistique savant » à propos d'Antoine Meillet et ses attitudes très ambivalentes quant à l'utilité de langues comme le hongrois.⁵⁶ Il s'agit là d'un phénomène qui

tient à la façon dont s'est constituée la typologie linguistique, depuis le début du comparatisme moderne, dans la génération du romantisme allemand, jusqu'aux théories évolutionnistes de la fin du XIXe siècle. Il a de forts prolongements dans la philosophie contemporaine par l'intermédiaire du thème

⁵⁵ AUROUX, 1995, p. 151.

⁵⁶ FODOR, 1996, p. 131.

(par exemple, heideggerien) de la supériorité indépassable du grec (ou de l'allemand) pour la constitution de cette discipline.⁵⁷

Les auteurs des traités du XVIIIe siècle, Le Laboureur, Bouhours et Charpentier par exemple, comparent le français avant tout au latin ou à l'italien et à l'espagnol. Des arguments relevant aussi bien des causalités externes qu'internes sont avancés dans les démonstrations. Ainsi, le latin est-il toujours au centre de l'attention à cause de la Querelle des Anciens et des Modernes pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Le Laboureur ne comprend donc pas pourquoi certains de ses contemporains le préfèrent au français et veulent élever

cette Etrangere [la langue latine] au dessus de la nôtre. C'est une langue morte, dont nous ne voulons point troubler le repos : la notre est vivante, & même on peut dire qu'elle en a partagé la succession (pp. 8-9).

Nous rencontrons là l'idéalisation du français, qui est une langue vivante, par rapport au latin, langue morte. L'auteur souligne l'impossibilité de parler aussi bien le latin qu'une langue vivante car « il y a mille finesses qui échappent aux vivants qui y pensent être les mieux exercés » (p. 56).

Remarquons la référence à la filiation latine du français. Cet argument n'est plus déshonorant, comme cela a pu être parfois le cas au XVIe siècle. La prise en compte de cette situation colingue (latin > français) est valorisante pour la langue française. Cette dernière est ainsi souvent présentée comme la « fille » du latin, fille qui a su corriger les « défauts » de sa « mère ». En fait, elle n'a plus les imperfections, supposées ou réelles, du latin et elle est aussi plus « riche », nous dit l'auteur ; par exemple à cause des emprunts qu'elle a faits aux autres langues ; c'est une langue avec beaucoup de qualités et en plus elle est connue « plus loin que n'a été la Langue Latine » (p. 25). Deux types d'idéalisations apparaissent ici : premièrement, l'argument de l'emprunt, argument linguistique qui relève des *causalités internes* (argument lexical). Deuxièmement, le français connaît une plus grande extension que la langue latine, argument géographique relevant des *causalités externes* (*normes communicationnelles*).

4.2. UN ARGUMENTAIRE BIEN ELABORE : LA MESURE DU FRANÇAIS

Si nous en restons au texte de Le Laboureur, nous constatons qu'en matière de poésie aussi, la préférence de l'auteur va au français : le latin utilise, selon lui, trop de mots inutiles en poésie par rapport au français. Les déclinaisons en latin provoquent des difficultés que le français ne connaît

⁵⁷ AUROUX, 1995, pp. 151-152.

guère. Ces éléments relèvent des *causalités internes* (lexicale, morphologique) qui entrent donc fortement en jeu dans la valorisation de cette langue. La poésie française est caractérisée par l'épithète *douce*, tandis que la latine est *dure*. D'une façon plus générale, le français est une belle et douce langue :

il ne faut ny parler de la gorge, ny ouvrir beaucoup la bouche, ny frapper de la langue contre les dents, ny faire des signes et des gestes comme il m'a semblé que font la plupart des Etrangers quand ils parlent le langage de leur païs (pp. 61-62).

Ces arguments, en faveur du français, témoignent des *normes fictives* de Le Laboureur. Nous rencontrons là l'argumentation de la « mesure » : il n'y a pas trop de remous dans les gestes *ni* dans la parole d'un locuteur français. Les étrangers ouvrent trop la bouche et font des gestes en parlant. Les Français ouvrent tout de même la bouche pour parler mais pas trop, ils font certainement des gestes mais pas autant que les étrangers : comme leur langue, ils connaissent la *mesure* et n'exagèrent pas. En plus, « les diverses terminaisons de nos mots donnent à notre Langue une amenité, une variété & une grace que les autres Langues n'ont point » (p. 62). Observons l'évocation de nouveaux arguments relevant des *causalités internes* (« terminaisons des mots ») qui servent à attribuer à la langue française des qualités morale et esthétique (« aménité », « grâce ») – Rivarol aussi parle de la « probité » du français – qui le distinguent des autres langues, selon l'auteur.

Quant à Bouhours, il situe le français entre l'espagnol et l'italien. Cette langue représente, là encore, la *mesure* :

le François est exempt de tous ces defauts : il garde un juste temperament entre ces deux langues ; comme il n'a rien de l'esprit orgueilleux de l'une, il n'a rien aussi du génie enjoué de l'autre (pp. 67-68).

Le même type d'argument réapparaît au XXe siècle chez Dauzat. Le dialectologue souligne que plusieurs langues sont issues du latin

mais le français [...] affirme son originalité en face du provençal, des langues hispaniques et de l'italien plus encore. Car il a été parlé par un peuple différent : fusion des trois grandes races [...] celtique, latine, germanique [...] ; le français devait être *une langue intermédiaire* entre celle des trois groupes qui se sont amalgamés sur le sol de Gaule. *Langue qui ne s'affirme par aucun caractère extrême* (nous soulignons). Ignorant les oppositions musicales de l'italien, du russe, du grec, comme les violentes oppositions d'intensité si frappantes dans les langues germaniques ou méridionales, elle joue, sur un clavier réduit, des modulations délicates et nuancées ; pas d'accents violents, pas de sons durs ou heurtés. Bien équilibrée, elle écarte les périphrases et elle évite les mots trop longs, qu'elle abrège : n'a-t-elle pas contracté au maximum les ancêtres latins ?

Mais elle se méfie des mots trop courts, qui, en suscitant des homonymies, risquent de provoquer des équivoques : elle y remédie en consolidant et en restaurant les finales et les voyelles caduques et plus encore en reprenant au latin des formes ou des mots plus consistants, mieux individualisés.⁵⁸

Dauzat présente quelques caractéristiques du système de la langue évoquée comme l'héritière du celtique, du latin et du germanique. Ce mélange est à l'origine, selon lui, de l'« équilibre » du français qui est devenu une langue « intermédiaire ». Elle est « nuancée » et « délicate » (esthétisation, *norme fictive*), sans « accents violents » et sans « sons durs » (argument phonétique, interne, relevant cependant de la *norme fictive*), pas de mots trop longs ni trop courts et pas de périphrases non plus (argument lexical, interne). Cette langue semble ne jamais tomber dans les « extrêmes », elle est présentée comme la *mesure* même. L'argumentation se veut linguistique, scientifique, mais la prépondérance des *normes fictives* est incontestable.

L'argument de *mesure* est un *trait récurrent* dans l'idéalisation du français et aussi dans celle de la France et de ses habitants. L'état d'équilibre géographique où se trouve le pays (pas tout à fait au sud, pas tout à fait au nord : causalités externes), selon Rivarol par exemple, ainsi que son climat « tempéré » contribueraient à l'harmonie de l'humeur des Français, nous dit-on. Selon les auteurs étudiés, la langue elle-même reflète ce caractère d'équilibre. On observe ainsi que les qualités attribuées à la langue sont dans un rapport de réciprocité avec celles du peuple qui la parle voire avec le pays où l'idiome est en usage.

Les comparaisons effectuées entre les langues sont d'une importance majeure puisqu'elles permettent aux auteurs de marquer une prise en compte réflexive de l'altérité aussi bien sur le plan externe (comme les mœurs, la constitution politique des pays) que sur le plan interne (les convergences et les divergences dans la structure des langues en question).

La concentration dans le français de valeurs positives, et leur exclusion des autres langues, est également repérable dans les métaphores concernant la comparaison des langues.

4.3. METAPHORES ET NORMES FICTIVES EVALUATIVES

Les métaphores ou plutôt les procès métaphoriques jouent également un rôle de choix dans les comparaisons des langues et dans la mise en valeur du français. Bouhours fait référence essentiellement, quant aux langues vivantes rivales, à l'italien et à l'espagnol. Reste à savoir si cet auteur construit la fiction d'une supériorité latine c'est - à - dire

⁵⁸ DAUZAT, 1941, 1977, pp. 348-349.

« méditerranéenne » : le critère d'excellence serait alors la « romanité ». En examinant les procès métaphoriques utilisés par Bouhours, on voit que la réponse à cette hypothèse est négative. La rivalité, pour lui, est un enjeu plus important que la recherche de convergences entre langues.

Relevons deux exemples de ces argumentations. Le premier compare les trois langues à des rivières, le deuxième à des sœurs : elles

viennent toutes trois du Latin comme de leur source : l'Espagnol [...] ressemble à ces fleuves dont les eaux sont toujours grosses & agitées [...] qui débordent souvent, & dont les débordemens font un grand bruit & un grand fracas. L'italien est semblable à ces ruisseaux qui gazouillent agréablement parmi les cailloux, [...] qui s'enflent néanmoins quelquefois jusqu'à inonder toute la campagne. Mais la langue Française est comme ces belles rivières qui enrichissent tous les lieux par où elles passent, qui sans être ni lentes ni rapides roulent majestueusement leurs eaux, & ont un cours toujours égal (p. 102).

L'argument de « mesure », dont nous avons parlé plus haut, réapparaît dans cette métaphore (le français est comme une rivière qui n'est pas « lente » et n'est pas non plus « rapide » avec un « cours toujours égal »). La comparaison des langues à des sœurs joue également en faveur du français :

la Langue Espagnole est une orgueilleuse [...] qui aime le faste & l'excès en toutes choses. La Langue Italienne est une coquette toujours parée & toujours fardée, qui ne cherche qu'à plaire, & qui se plaît beaucoup à la bagatelle. La Langue Française est une prude, mais une prude agréable, qui toute sage & toute modeste qu'elle est, n'a rien de rude ni de farouche. C'est une fille qui a beaucoup de traits de sa mère, je veux dire de la Langue Latine. Je n'entends pas par la Langue Latine, la langue qu'on parloit au temps de Neron, & sous les autres Empereurs qui le suivirent : j'entends celle qu'on parloit au temps d'Auguste, dans le siècle de la belle Latinité ; & je dis que notre langue, dans la perfection où elle est, a beaucoup de rapport avec la Langue Latine de ce temps-là (p. 103).

L'idée de la moralité de la langue française est de nouveau présente dans son idéalisation. Le fantasme de la chasteté (« pudeur », « pureté ») est complété par d'autres valeurs morales comme la sagesse et la modestie. Ces qualités positives sont opposées à des valeurs négatives comme la « rudesse » et la « sauvagerie ». La filiation latine du français est évoquée là encore comme un argument en sa faveur. Mais il s'agit de la comparaison de deux états de langue pendant des périodes bien déterminées. Le français de la fin du XVII^e siècle ne peut être comparé, selon l'auteur, qu'au latin du « temps d'Auguste » où triomphent la « gloire du monarque » et celle de la langue. Le rôle des causalités externes dans la valorisation d'un état de langue apparaît très nettement.

4.4. L'ANCRAGE DES STEREOTYPES A PROPOS DES LANGUES ETRANGERES ET DE LEURS LOCUTEURS

On rencontre aussi bien chez Rivarol que chez les auteurs du XVII^e siècle des qualificatifs stéréotypés concernant certaines langues étrangères. Ces représentations linguistiques collectives, la « mignardise » de l'italien, la « gravité » de l'espagnol ou la « rudesse » et la « grossièreté » de l'allemand (et les locuteurs de ce dernier qui parlent du « cul » selon Rabelais), perdurent depuis des siècles. Elles sont exploitées en fonction du contexte historique et des intérêts nationaux. Ainsi, aux XVII^e et XVIII^e siècles, servent-elles à soutenir la thèse de la supériorité de la langue et de la nation françaises. Ces images sont transmises ensuite de génération en génération. De nos jours, elles sont également repérables dans les productions épilinguistiques à propos des langues étrangères et, certaines d'entre elles, dans les stéréotypes des différentes nations européennes.

En effet, les différents jugements esthétiques portés sur un outil de communication n'ont pratiquement rien à voir avec son fonctionnement interne. Ces jugements

se fondent [...] sur les sentiments qu'on éprouve pour la nation qui fait usage de la langue en cause, sur la nature des contacts qu'on a établis avec ses usagers, sur le goût que l'on a pour le pays où on l'a entendue, sur l'attrait de la littérature dont elle est le support, attrait qui résulte, surtout dans une langue étrangère, plus de la substance du message que de la forme particulière qu'il revêt dans cette langue.⁵⁹

Ce phénomène s'observe d'une façon tout à fait évidente dans les diverses apologies du français écrites aux XVII^e et XVIII^e siècles : les qualités, supposées ou réelles, de la langue apparaissent de plus en plus souvent en étroite liaison avec celles de ses locuteurs. Ainsi en est-il dans l'ouvrage de Caraccioli dont le titre est révélateur : *L'Europe française*.⁶⁰ On y rencontre un nombre important de clichés concernant les différentes nations et leurs langues :

Chaque peuple exprime ce qu'il est par sa manière de parler. La liberté Polonoise, la fierté Espagnole, la légèreté Française, se font remarquer par les diverses langues, & dans les manières de les prononcer.

Puis l'auteur hiérarchise les langues selon des points de vue bien subjectifs :

⁵⁹ MARTINET, 1969, pp. 48-49.

⁶⁰ CARACCIOLI, 1776, p. 169.

Si c'était ici le lieu d'assigner à chaque langue le rang qui lui est dû, je dirois, qu'après la Grecque & la Latine, l'Italienne, comme insinuante & sonore, la Française, comme élégante et précise, méritent la préférence. Si cette dernière est maintenant la triomphante, c'est que, naturelle & concise dans ses expressions, elle est le langage de la société ; l'italienne, à raison de son harmonie, paroît beaucoup moins propre à la conversation qu'à la musique & à la poésie (pp. 169-170).

La langue française est donc la langue par excellence de la conversation puisqu'elle est « moins diffuse que toute autre, moins difficile à prononcer, elle n'exige ni une abondance de mots ni des efforts de gosier, pour donner du corps aux pensées » (pp. 170-171). Les arguments sont lexicaux et phonétiques (*causalités internes*) et également esthétiques (*norme fictive*). On observe une véritable idéalisation de la langue, ce sont les *normes fictives* de l'auteur qui régissent ses attitudes. L'étranger renonce facilement à sa langue maternelle, selon l'auteur, parce qu'il « a senti ce charme puissant, & il a été entraîné, comme malgré lui, à oublier sa propre langue, pour parler celle des Français » (pp. 172-173).

Quelle que soit l'époque, certaines langues étrangères sont évoquées presque toujours dans les mêmes termes, souvent négatifs. Citons les commentaires de Bouhours au sujet de l'espagnol :

il n'a presque pas un mot qui n'enfle la bouche, & qui ne remplisse les oreilles : il donne de grands noms aux petites choses. [...] Des termes vastes & résonnans, des expressions hautaines & fanfaronnes ; de la pompe & de l'ostentation par tout.

Le français est tout le contraire :

Il n'en est pas de même de notre langue : ses mots sont d'une grandeur raisonnable, comme ceux de la langue Latine ; ses expressions sont nobles & modestes tout ensemble ; elle fuit les façons de parler basses & les proverbes jusques dans le discours familier : mais elle abhorre aussi les termes empoullez [...]. Elle a dequoy soutenir les matieres les plus fortes, & dequoy élever les plus foibles : le bon sens & la bienséance l'accompagnent par tout (pp. 62-65).

Les qualités attribuées à l'espagnol sont négatives (orgueil, exagération) tandis que le français retrouve ses valeurs morales (modestie, noblesse, raison, refus des expressions « basses »). En plus, l'argumentaire se déplace et nous voyons la réapparition d'arguments relevant des *normes communicationnelles*. Cette langue est capable de dire tout ce que l'on souhaite exprimer. La moralité du français revient tout de même à la fin de la citation : « le bon sens » et la « bienséance » (réapparition du fantasme de la pudeur, de l'honnêteté) accompagnent cet idiome dans toutes ses actualisations, nous suggère l'auteur.

En ce qui concerne la langue italienne

elle tombe dans l'enjouement [...] Y a-t-il rien de moins sérieux que ces diminutifs qui luy sont si familiers ? [...] Ajoutez à cela les mêmes terminaisons qui reviennent si souvent, & qui sont une rime perpétuelle dans la prose. Le discours est quelquefois tout en *A*, & quelquefois tout en *O*. [...] De plus, la langue Italienne aime extrêmement les jeux de paroles, les entitheses, & les descriptions : elle s'égaye, elle badine même quelquefois dans les matieres les plus graves & les plus solides (pp. 66-67).

L'argumentation se focalise sur des *causalités internes*. La morphologie de l'italien et sa prononciation sont dépréciées à l'aide d'arguments relevant des *normes fictives* (morale douteuse de l'italien : il n'est pas sérieux à cause de ses diminutifs ; esthétique désagréable avec une « musique mal plaisante » du discours).

En effet, le français ne se sert que rarement des diminutifs, en plus « notre langue est encore ennemie du jeu des paroles, & de ces petites allusions que la langue Italienne aime tant » (p. 71). La langue française est aussi « sérieuse » (valeur morale) (p. 71). En même temps,

avec toute sa majesté elle est gaye & enjouée en de certaines rencontres ; mais il y a toujours de l'honnesteté, & même de la sagesse dans sa gayeté & dans son enjouement. Ses plaisanteries & ses débauches, si j'ose parler de la sorte, sont comme celles de *ces personnes raisonnables, qui ne s'oublent jamais* (nous soulignons), & à qui rien n'échappe contre la bienséance, quelque liberté qu'elles se donnent (p. 71).

C'est une langue « raisonnable » qui *se surveille constamment* (pression de la norme prescriptive), selon l'auteur. Elle est « morale », « honnête », « sage » tout en étant raisonnablement « joyeuse ». « Mais ce qu'il y a de plus merveilleux en notre langue [...] c'est qu'étant si noble & si majestueuse, elle ne laisse pas d'être la plus simple & la plus naïve langue du monde » (p. 72). L'argumentaire concernant les valeurs morales et esthétiques du français est complété par les qualificatifs « simple » et « naïf ». Nous avons rencontré le même processus d'idéalisation dans la démonstration de l'excellence de l'usage royal. En effet, la simplicité et la naïveté font référence à un argument récurrent, au *naturel* de la langue française. Cette dernière ne cherche pas, selon ces auteurs, la gloire : elle est « parfaite » *naturellement*.

On observe que les productions épilinguistiques mettent en valeur le français au détriment des autres langues à partir du XVIIe siècle. Cette auto-admiration et ce « racisme linguistique » sont illustrés par des qualificatifs récurrents, comme le montre le tableau ci-dessous.

TABLEAU 3. RECURRENCE DES QUALIFIANTS CONCERNANT LE FRANÇAIS, L'ESPAGNOL ET L'ITALIEN

<i>Valeurs Normes fictives</i>	Le français	L'espagnol	L'italien
Naturel	+		
Modestie	+		
Concision	+		
Pureté	+		
Honnêteté	+		
Sagesse	+		
Simplicité	+		
Naïveté	+		
Élégance	+		
Noblesse	+		
Orgueil		+	
Ridicule			+
Pompe		+	

4.5. LE FANTASME DE LA MORALITE DU FRANÇAIS ET DE L'IMMORALITE DES AUTRES LANGUES

On voit apparaître dans les métaphores et dans les comparaisons entre les langues la référence à des qualités morales. Cet argument représente un élément très important dans le processus de mise en valeur du français étant donné que les autres langues n'ont point de telles valeurs, selon les auteurs étudiés. Le discours épilinguistique opère une catégorisation des valeurs morales en classes axiologiques, définies par des prédicats de valeur (*vérité* vs *mensonge*, *sincérité* vs *fausseté*). Si l'espagnol et l'italien ont certaines qualités esthétiques, « ce ne sont que de fausses beautés ; & pour peu qu'on ait les yeux bons, on ne s'en laisse pas éblouir » (p. 76), nous dit Bouhours. Ces langues ne sont donc pas « honnêtes », elles sont plutôt immorales. Les valeurs morales jouent ainsi un rôle prépondérant dans l'idéalisation ou la dévalorisation d'une langue. La langue française est la seule, selon cet auteur, qui

sçache bien peindre d'après nature, & qui exprime les choses précisément comme elles sont. Elle n'aime point les exagérations, parce qu'elles alternent la vérité ; [...] Notre langue n'use aussi que fort sobrement des hyperboles, parce que ce sont des figures ennemies de la vérité : en quoy elle tient de notre

humeur franche & sincère, qui ne peut souffrir la fausseté & le mensonge (pp. 76-77).

Cet argumentaire de la « moralité » de la langue relève des *normes fictives*. Le français est « sobre », il ne se sert pas des figures qui pourraient altérer la vérité, nous dit l'auteur. Il suit le chemin « naturel », il est « sincère » et « franc ». ⁶¹ Il en est de même avec « le stile métaphorique [qui] n'est bon parmi nous ni en prose ni en vers » (p. 81). En dénonçant les métaphores en français, l'auteur utilise... un procès métaphorique. Ceux qui se servent de cette figure « sont aussi éloignés du caractère de notre langue [...] que les masques qui courent les rues pendant le carnaval avec des habillemens bizarres, sont éloignés de nos modes » (p. 81). Cette langue qui aime tant la « naïveté » (le naturel) « ne hait rien tant que l'affectation » (p. 81) (l'artificiel). « Les termes trop recherchés, les phrases trop élégantes [...] luy sont insupportables » (p. 81). L'idée de la *mesure* du français est encore présente. L'« élégance » de la phrase est importante mais il n'en faut pas trop ; les termes bien choisis sont nécessaires (argument lexical, stylistique) mais ils ne doivent pas être trop recherchés. C'est une langue « discrète », « naturelle », nous suggère l'auteur. Soulignons qu'il s'agit là d'arguments relevant de *normes fictives* ; la confusion entre les spécificités internes d'une langue et les mœurs qu'une société établit est totale.

La moralité du français refusant de dire le mensonge revient tout de même régulièrement dans les textes concernant cette langue comme dans la *Lettre sur la musique française* de Rousseau. ⁶² Le français est ainsi présenté comme la langue de la vérité, de la justesse :

La langue Française me paroît celle des Philosophes & des Sages : elle semble faite pour être l'organe de la vérité & de la raison : malheur à quiconque offense l'une ou l'autre dans des Ecrits qui la déshonorent (dans *Avertissement*).

Diderot est du même avis. Le français est, selon lui, la seule langue morale et « honnête » :

nous pouvons mieux qu'aucun autre peuple faire parler l'esprit, & [...] le bon sens choisiroit la langue Française ; mais [...] l'imagination & les passions donneroient la préférence aux langues anciennes & à celles de nos voisins. [...] il faut parler François dans la Société & dans les Ecoles de Philosophie ; & Grec, Latin, Anglois dans les Chaires & sur les Théâtres : [...] notre langue sera celle de la vérité, si jamais elle revient sur la terre ; & [...] la Grecque, la Latine, et les autres seront les langues de la fable & du mensonge. Le François est fait pour instruire, éclairer & convaincre ; le Grec, le Latin, l'Italien,

⁶¹ Remarquons que cette représentation de la langue française ennemie du mensonge est repérable même au XXe siècle aussi à l'étranger, pensons à l'écrivain hongrois D. KOSZTOLÁNYI.

⁶² ROUSSEAU, 1753.

l'Anglois pour persuader, émouvoir & tromper ; parlez Grec, Latin, Italien au Peuple, mais parlez François au Sage (pp. 51-52).⁶³

Insistons sur la convergence des arguments concernant la moralité ou l'immoralité des langues dans les productions épilinguistiques. Qu'il s'agisse de Bouhours, de Diderot ou de Rousseau, le français est toujours associé à des valeurs positives tandis que les autres langues ne représentent que l'immoralité. Il en est de même avec Charpentier qui parle du français comme d'une langue « juste » et « honnête » qui n'a rien à cacher :

[...] jamais langue a t'elle esté plus ennemie du fard & des fleurettes que l'est presentement la langue Française ? Elle ne les peut souffrir avec quelque adresse qu'on les lui presente. Le moindre jeu de paroles la choque. Les equivoques affectés luy sont insupportables (pp. 376-377).

Les valeurs morales du français, les arguments lexico-sémantiques en sa faveur semblent pertinents à l'auteur. Si certains adversaires de cette langue ne sont pas d'accord, c'est parce qu'ils n'ont « presque jamais fait de reflexion sur le François & le mesprisent » (p. 378). La connaissance « raisonnée » de cette langue et son respect sont ainsi nécessaires pour bien comprendre ses valeurs morales. La confusion entre langue et mentalité est tout à fait évidente dans ces propos. La projection langue/morale est ainsi une manifestation des *normes fictives*.

Tout en insistant sur les qualités morales de cet idiome, Le Laboureur met aussi l'accent dans son argumentaire sur les aspects esthétique et affectif du français. En effet, il affirme qu'il n'y a pas une autre langue qui soit « plus civile qu'elle, ny qui soit aussi plus tendre & plus affectueuse » (nous soulignons) (p. 77). L'auteur évoque également les propos d'un sage selon qui

Dieu s'étoit servi de l'Espagnole pour défendre à Adam de toucher à ces pommes fatales ; que le Diable se servit de l'Italienne pour leur persuader d'en manger ; & qu'Adam & Eve apres l'avoir crû se servirent de la Française envers Dieu pour excuser leur desobeissance. Il est vrai que cette derniere Langue a une propriété toute particuliere pour fléchir un esprit irrité ; mais elle ne réussit pas moins encore dans tous les autres emplois. Elle est singuliere pour les affaires, excellente pour l'art oratoire, tendre, pathetique & admirable pour les affections de l'esprit (pp. 78-79).

La moralité de la langue française (*normes fictives*) se conjugue avec sa capacité de persuasion (*normes communicationnelles*) : l'argumentaire relève des *normes fictives*.

⁶³ DIDEROT, 1751.

Le tableau ci-dessous synthétise les diverses valeurs attribuées aux langues évoquées.

TABLEAU 4. RECURRENCE DES QUALIFIANTS DANS LES ARGUMENTAIRES CONCERNANT LA « MORALITE » DES LANGUES

<i>Valeurs positives : « la moralité ».</i> <i>Norme fictive</i>	Le français	L'italien et l'espagnol	L'anglais	Langues anciennes
Vérité	+			
Franchise	+			
Sincérité	+			
Sobriété	+			
Discrétion	+			
Sagesse	+			
Civilité	+			
Raison	+			
Tendresse	+			
Justesse	+			
Instruire	+			
Éclairer	+			
Convaincre	+			
<i>Valeurs négatives : « l'immoralité ».</i> <i>Norme fictive</i>				
Exagération		+		
Fausseté		+	+	+
Mensonge		+	+	+
Passion		+	+	+
Tromper		+	+	+
Émouvoir		+	+	+
Persuader		+	+	+

La catégorisation des langues dans deux classes axiologiques (langue « juste » et langue « fausse ») conduit à la valorisation du français et des Français. En effet, on a observé que l'ancrage des stéréotypes sur les langues étrangères, leur valorisation ou dévalorisation, est causé par la mise en parallèle fréquente des qualités, supposées ou réelles, des langues et des peuples qui les parlent. Ce phénomène constitue une constante dans les productions épilinguistiques concernant les langues à tradition écrite et il représente une forme du racisme linguistique. On l'observe chez plusieurs auteurs comme chez Rivarol par exemple : la prise en compte d'autres causalités externes (comme l'argument concernant l'influence du *climat*, l'« heureuse position géographique de la France ») aboutit à la construction d'une idéologie linguistique nationaliste.

4.6. VALORISATION D'UNE CAUSALITE INTERNE : LE PHONETISME DU FRANÇAIS

L'un des arguments très souvent évoqués en faveur du français est la comparaison, très subjective, de son phonétisme avec celui des langues étrangères. Dans ce cas, les jugements portés sur les langues sont conditionnés par l'un de leurs traits internes ce qui signifie que « la nature, physique ou fonctionnelle, de la langue considérée peut jouer [dans ces jugements] un rôle qui n'est pas négligeable. »⁶⁴ En effet, la récurrence des mêmes qualificatifs concernant le phonétisme de certaines langues étrangères (la « dureté » des sons de l'allemand, la « mollesse » de l'italien) nous amène à aborder la question de l'existence de traits qui pourraient influencer les représentations linguistiques collectives. Il est en effet probable que les locuteurs peuvent être plus ou moins réceptifs par exemple au timbre d'une voyelle qu'ils trouvent esthétique. Néanmoins, on doit insister sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une *qualité interne* de la langue mais d'un *jugement de valeur*, d'une *norme fictive* provenant de l'individu. Il peut être tout de même instructif d'observer les argumentations concernant le phonétisme des langues que des auteurs de différents siècles ont développées. En effet, on ne rencontre pas seulement des fictions mais aussi des démonstrations tenant compte de traits linguistiques pertinents à partir desquels les auteurs réalisent des déductions fictives. Les argumentaires peuvent relever aussi bien des *normes fictives* que des *normes objectives* (le fonctionnement du système) mais les conclusions sont dans les deux cas des fictions.

4.7. NORMES FICTIVES ET LE PHONETISME DES LANGUES

Bouhours évoque des lieux communs concernant les inconvénients rencontrés dans les langues du nord

dont la plupart des mots écorchent le gozier de ceux qui parlent, & les oreilles de ceux qui écoutent. Ces doubles W, ces doubles ff, ces doubles kk, qui regnent dans toutes ces langues là, toutes ces consonnes entassées les unes sur les autres, sont horribles à prononcer, & ont un son qui fait peur (p. 96).

Remarquons la *permanence de cet imaginaire linguistique*. Rivarol dit la même chose en parlant de l'allemand et ajoute qu'il suit l'opinion générale dans cette question. Aujourd'hui encore, la plupart des discours sur l'allemand reflètent des attitudes linguistiques semblables à celles qu'on vient de voir chez Bouhours.

⁶⁴ MARTINET, 1969, p. 49.

En revanche, la prononciation du français est « douce », elle est « plus aisée et plus coulante » (p. 66), cette langue « a tout ensemble la majesté de la langue Latine, & la douceur de la langue Grecque » (p. 99). La langue française n'a ni « la dureté de la langue Allemande, ni la mollesse de la langue Italienne » (p. 100). Le français réunit en lui, selon l'auteur, toutes les qualités « positives » des langues étrangères classiques ou rivales. Cette langue n'est ni « dure » ni « rude », elle est la *mesure* et, en plus, elle est morale (« chaste »). Seuls les Français parlent « correctement » et « naturellement », dit l'auteur :

de toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle & la plus unie. Les Chinois, & presque tous les Peuples de l'Asie chantent ; les Allemans rallent ; les Espagnols déclament ; les Italiens soupirent ; les Anglais sifflent. Il n'y a proprement que les François qui parlent : & cela vient en partie de ce que nous ne mettons point d'accens sur les syllabes qui précèdent la penultième : car ce sont ces sortes d'accens, qui empêchent que le discours ne soit continué d'un même ton (p. 88).

Cette rationalisation fait référence à un argument interne, au fonctionnement du *système*, plus exactement à l'intonation, à la mélodie des phrases (*normes systémiques* - causalité interne) mais l'argumentaire relève des *normes fictives*. Remarquons la réapparition de l'argument concernant la « mesure » du français jusque dans la prononciation.

4.8. PRISE EN COMPTE DES NORMES SYSTEMIQUES

Dans l'ouvrage de Charpentier on rencontre également l'esthétisation du français à base d'arguments phonétiques. Un phénomène nouveau est à mentionner à propos de cet auteur. En effet, il remarque, à juste titre, que la prononciation du latin par des Français n'a certainement rien en commun avec celle des Romains de l'Antiquité. Charpentier se rend compte des divergences de prononciation repérables dans la bouche d'un Italien, d'un Allemand et « les Anglois ont encore une prononciation plus bizarre » (p. 387). L'idée de cette « bizarrerie », dans la prononciation de l'anglais par rapport au français, est présente chez Dauzat aussi ; mais elle y est plus explicitée : pour lui ce qui caractérise le français c'est la « précision dans la prononciation, nettement articulée, avec des sons distincts, qui ne se confondent pas, comme en anglais, dans le vague des voyelles neutres ».⁶⁵

Ainsi, comme le relève avec réalisme scientifique Charpentier, le système phonétique de la langue maternelle d'un locuteur influence-t-il ses réalisations en latin :

⁶⁵ DAUZAT, 1941, 1977, p. 353.

nous ne pouvons tirer aucun préjugé en faveur de la langue Latine sur la douceur de sa prononciation, puisqu'elle est contestée parmi toutes les nations de l'Europe. Et qu'après tout, chacune de ces prononciations est [...] différente de l'ancienne (p. 388)

Par conséquent, il est impossible, selon l'auteur, de déclarer que la prononciation du latin est plus « agréable » que celle du français :

il n'y a pas lieu d'asseurer, que nostre langue soit moins agreable à prononcer que la Latine, puisque nous n'avons jamais oüy prononcer celle cy [...] l'oreille ne peut pas juger des sons qu'elle n'a point entendus » (p. 392).

Insistons sur la modernité des idées de Charpentier. Ceux qui apprennent le latin comme une langue étrangère ne peuvent le prononcer comme au temps d'Auguste parce que le système phonétique de leur langue maternelle influence la réalisation des sons latins. Le deuxième argument donné par cet auteur est également justifiable aujourd'hui. Il repère l'absurdité concernant la « belle » prononciation du latin que personne ne peut connaître puisqu'il n'y a plus de locuteurs natifs latins sur terre. Il ne s'agit là que de la représentation que le locuteur fait d'une prononciation latine idéalisée.

Cet auteur évoque également les représentations de quelques personnages de l'Antiquité pour qui certaines caractéristiques internes d'une langue, comme la multitude des voyelles, de la consonne *L*, constituent une valeur esthétique. L'auteur reprend donc ces arguments et il les vérifie en les appliquant au français. Ainsi, la langue française est-elle, selon Charpentier, « abondante en voyelles », par conséquent

a l'esgard de ce premier point on ne peut pas disconvenir de la douceur de nostre langue, puisque les voyelles y sont respandues si abondamment, & qu'elle en a mesme une plus que la Latine, [...] cet E Feminin, dont le son est presque incomprehensible aux Estangers, ce qui luy donne une harmonie toute singuliere (pp. 404-405).

On observe que l'argument de l'*e* muet, une spécificité interne du français, est exploitée dans la valorisation de cette langue. En ce qui concerne la consonne *L*, « il y a une infinité de mots François où cette agreable consonne se rencontre, soit dans le milieu, soit à la fin, comme *consoler*, *aller* [...] » (p. 405). La présence de cette consonne dans les articles et dans les pronoms en français est une preuve de plus en sa faveur, selon cet auteur. Malgré ses rationalisations et ses références à la Grèce antique, Charpentier tombe dans le piège de la préférence de la langue maternelle, phénomène récurrent chez les auteurs étudiés, en affirmant que la prononciation de celle-ci est plus douce que la latine. Nous constatons également la confusion entre l'oral et l'écrit (la lettre *n* se prononce, dit-il).

Charpentier essaie également d'établir des points communs entre le grec et le français afin d'attribuer à ce dernier certaines « qualités » de la langue d'Homère vantées par les Anciens. Des ressemblances repérées entre le grec et le français pourraient constituer des arguments en faveur de ce dernier. La « douceur » du français et du grec (argument phonétique et esthétique, *norme fictive*) est exploitée en faveur du français et contre le latin dont la terminaison en *-um* « ressemble au mugissement d'un bœuf ». La langue française est donc « ennemie de toute sorte de dureté » (p. 410). Le français évite l'accumulation des consonnes ce qui lui confère des qualités encore plus « estimables », dit l'auteur. Ce dernier insiste, en s'appuyant sur ses observations et sur les « remarques des Anciens », que la prononciation de la langue latine était « incomparablement plus dure que la prononciation de la langue Française » (p. 436). L'auteur conclut donc en faveur du français :

si le Latin a maintenant beaucoup de douceur dans la bouche des Français, c'est assurément parce qu'ils luy communiquent la prononciation de leur langue, & qu'en le prononçant autrement que les Anciens, ils le dépouillent de sa dureté (p. 438).

L'argumentaire de Charpentier contient des éléments linguistiques pertinents même si ses déductions sont fictives. Bouhours énonce avant tout des généralités, il s'oriente principalement vers des fictions et ne s'efforce pas de développer un raisonnement linguistique approfondi. Il s'ensuit que même en exploitant des traits internes plus ou moins pertinents, les auteurs étudiés arrivent à la catégorisation des langues dans des classes bien distinctes (langue *douce* vs langue *dure*) ce qui conduit à la hiérarchisation des idiomes et à la mise en valeur du français (*norme fictive*) comme le montre le tableau ci-dessous.

TABLEAU 5. REPARTITION DES QUALIFICATIFS CONCERNANT LE PHONETISME DES LANGUES

<i>Valeurs attribuées</i> <i>Norme fictive</i>	Le Français	L'italien	L'allemand et les langues du Nord	L'anglais	Le latin
Douceur	+				
Grâce	+				
Majesté	+				
Naturel	+				
Harmonie	+				
Mollesse		+			
Dureté			+		+

Rudesse			+		
Bizarrie				+	

SYNTHESE DES DYNAMIQUES EPILINGUISTIQUES DEGAGEES

Nous avons constaté que les *normes communicationnelles* dominent au XVI^e siècle : le français doit contribuer à l'intercompréhension du plus grand nombre, la hiérarchisation des variétés d'usage n'est pas à l'ordre du jour. Le XVII^e siècle met l'accent sur la *prescription* de même que le XVIII^e où la *grammatisation* du français est menée avec vigueur. A partir du XVIII^e siècle, une nouvelle orientation apparaît dans les discours épilinguistiques insistant sur la défense de la langue et son maintien telle quelle, stigmatisant la variation et manifestant ainsi l'idéalisation d'un état de langue arrêté fictivement et prescriptivement au « grand siècle ». Le XVIII^e siècle souhaite ainsi *fixer la langue* à cause d'un imaginaire de la perfection du français pendant le règne « du plus grand monarque de la terre ». Nous nous sommes arrêté dans le cadre de cet article au XVIII^e siècle mais mentionnons, pour montrer la dynamique à l'œuvre, que la Révolution française insiste sur la nécessité d'une langue commune pour que les citoyens soient en mesure de comprendre (*normes communicationnelles*) le langage nouveau qui déclare la liberté et l'égalité de tous les individus devant la loi. Quant au XIX^e siècle, le changement linguistique semble de nouveau valorisé (l'évolution des sciences du langage, la découverte du sanskrit et de la filiation indo-européenne, le romantisme qui refuse l'immobilisme de la langue qu'entraîne la représentation idéalisée de l'état de la langue au XVII^e siècle). Une dynamique dans les discours épilinguistiques est donc nettement repérable. Après une longue période dominée par la prescription (XVII^e, XVIII^e siècles), le refus de l'idéalisation de cet état de langue fixiste fait son apparition et la perfection de la langue tellement vantée se voit refusée au nom des *normes communicationnelles* (la période révolutionnaire et, en partie, le XIX^e siècle) comme lors de la constitution de la langue (XVI^e siècle).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des remarques faites à propos des discours épilinguistiques relevés et leur dynamique.

TABLEAU 6. DYNAMIQUE EPILINGUISTIQUE EN FRANCE ENTRE LES XVII^E ET XVIII^E SIECLES

<i>Siècle</i>	XVI^e	XVII^e	XVIII^e
<i>Tendance en termes de représentation</i>	NORME COMMUNICATIVE	NORME PRESCRIPTIVE	NORME PRESCRIPTIVE - PURISME 1789 – NORME COMMUNICATIVE
<i>Motif principal des discours épilinguistiques</i>	Enrichir la langue. Le changement linguistique doit contribuer à une meilleure intercompréhension.	Idéalisation de l'usage d'un registre de langue restreint. La perfection du français est souvent déclarée atteinte (2 ^e moitié du siècle).	Maintenir le français dans son état de perfection. Peur et refus du changement linguistique. Changement d'attitude pendant la Révolution : les N.C. sont mises en avant.
<i>Référence principale du « bon » usage</i>	Absence de hiérarchisation de la variété des usages.	L'usage du roi (de la cour) et celui des « bons » auteurs.	La langue des « bons » auteurs du XVII ^e siècle.

Il s'agit là, bien entendu, de tendances générales et non de la présence d'une seule norme pendant une période donnée. Les *normes communicationnelles* (l'intercompréhension) sont pratiquement toujours repérables dans les discours épilinguistiques, mais leur importance n'est pas la même d'un siècle à l'autre. On constate, d'après ces observations, que la dynamique repérable dans les discours épilinguistiques est en étroite relation avec le caractère essentiellement social et politique de la question normative.

Si l'on s'autorise une prospective à partir de ces analyses, soit la dynamique prévisible au XXI^e siècle, on peut prévoir – ou tout au moins en faire l'hypothèse – que les normes communicationnelles seront prépondérantes, mais la norme prescriptive restera présente, assez fortement même. Ce phénomène s'explique par au moins deux éléments. D'une part, par certaines évolutions dans la société et partant dans la langue (différenciation de plus en plus forte entre les registres de langue en fonction de l'appartenance à un groupe social); d'autre part par l'implantation de nouveaux moyens de communication (le courrier électronique, l'internet avec ses blogs et chats), et par le rôle de plus en

plus important des médias, mettant l'accent sur la transmission optimale et rapide de l'information sans trop se préoccuper de tous les aspects de la norme prescriptive.

© Ferenc Fodor

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAULD et LANCELOT, 1972 : *Grammaire générale et raisonnée*, (1660). D'après la réimpression par Slatkine de l'édition de 1846, Genève : Slatkine.
- AUROUX, Sylvain, 1995 : « Qualité de la langue et outils linguistiques », dans *La qualité de la langue ? Le cas du français*, sous la direction de ELOY, Jean-Michel, Paris : Champion.
- BELGES, Jean Lemaire De, 1669 : *La concorde des deux langages*, (1511) dans *Oeuvres diverses*, Genève : Slatkine Reprints, (Tome III).
- BELLAY, Joachim du, 1972 : *Deffence et illustration de la langue françoise*, Paris, Arnoul l'Angelier, 1549; édition commentée par Louis Terreaux, Paris-Bruxelles-Montréal : Bordas.
- BOUHOURS, Dominique, 1671, 1721 : *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris : Florentin Delaulne.
- BOURDIEU, Pierre, 1982 : *Ce que parler veut dire. L'économie des changements linguistiques*, Paris : Fayard, p. 228.
- BOYER, Henri (dir.), 1996 : *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne, Paris : Delachaux et Niestlé.
- BOYER, Henri, 1997 : « « Nouveau français », « parler jeune » ou « langue des cités »? », dans *Langue française*, Paris : Larousse, n°114.
- BOYER, Henri, 1991 : *Langues en conflit, Etudes sociolinguistiques*, Paris : L'Harmattan.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, 1996 : « Les imaginaires des langues », dans *Sociolinguistique. Territoire et objet*, sous la direction de BOYER, Henri, Paris : Delachaux et Niestlé, pp. 79-114.
- BRUNOT, Ferdinand, 1967 : *Histoire de la langue française*, Paris : Armand Colin, (XIII tomes).
- BRUNOT, Ferdinand, 1891 : *La doctrine de Malherbe*, Paris : Masson.
- CANUT, Cécile, 1995 : *Dynamique et imaginaire linguistiques dans les sociétés à tradition orale. Le cas du Mali*, thèse soutenue à l'Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle sous la direction d'Anne-Marie Houdebine.
- CARACCIOLI, 1776 : *L'Europe française*, Turin, Paris : Duchesne.

- CERTEAU, Michel De, JULIA, Dominique, REVEL, J., 1975 : *Une politique de la langue : La Révolution française et les patois*, Paris.
- CHARPENTIER, François, 1683 : *De l'excellence de la langue française*, Paris : Bilaine.
- COHEN, Marcel, 1967 : *Histoire d'une langue : le français*, Paris : Editions sociales.
- DAUZAT, Albert, 1941, 1977 : *Le génie de la langue française*, Paris : Guénégaud.
- DAUZAT, Albert, 1954 : *Le guide du bon usage, les mots, les formes grammaticales, la syntaxe*, Paris.
- DIDEROT, Denis, 1751 : *Lettre sur les sourds et muets*.
- DUBOIS, Claude-Gilbert, 1970 : *Mythe et langage au XVI^e siècle*, Paris : Ducros.
- ECO, Umberto, 1996 : *La recherche de la langue parfaite dans l'histoire de la culture européenne*, Paris.
- ESTIENNE, HENRI, 1980 : *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps (1578)*, Genève : Slatkine.
- ESTIENNE, Henri, 1579 : *De la précellence du langage français*, d'après l'édition de 1896, Paris : Armand Colin.
- FODOR, Ferenc, 1996 : « Antoine Meillet et les langues de l'Europe : une manifestation de l'imaginaire linguistique des linguistes », dans *Travaux de Linguistique n° 7*, Université d'Angers, pp. 131-141.
- FODOR, Ferenc, 1999 : *Dynamique des imaginaires linguistiques dans la constitution des langues nationales européennes. Le cas du français et du hongrois*. Thèse de doctorat nouveau régime préparée sous la direction d'Anne-Marie HOUDEBINE, Université René Descartes, Paris 5, non publiée.
- FOUCAULT, Michel, 1966 : *Les mots et les choses*, Paris : Gallimard.
- FRANÇOIS, Denise, 1974 : « La notion de norme en linguistique. Attitude descriptive. Attitude prescriptive », dans *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue* sous la direction de Jeanne MARTINET, Paris : PUF, pp. 145-160.
- GEORGIN, René, 1953 : *Pour un meilleur français*, Paris : André Bonne.
- GOURMONT, Rémy de, 1900 : *La culture des idées : du style ou de l'écriture*, Paris : Société du « Mercure de France ».
- HOUDEBINE, Anne-Marie, 1979 : *La variété et la dynamique d'un français régional* (Etude phonologique; analyse des facteurs de variation à partir d'une enquête à grande échelle dans le département de la Vienne), Thèse d'Etat sous la direction d'André MARTINET, Université René Descartes, Paris V, 3 vol. (Non publiée).
- HOUDEBINE, Anne-Marie (dir.), 1996 : *Imaginaire Linguistique*, Travaux de Linguistique n°7, Université d'Angers.

- HOUDEBINE, Anne-Marie, 1997 : « L'imaginaire linguistique : questions au modèle et applications actuelles », Communication au IV^e colloque international des Sciences du Langage de l'Université de Suceava, Roumanie, (Actes à paraître).
- HOUDEBINE, Anne-Marie, 1995 : « Imaginaire Linguistique et dynamique des langues. Aspects théoriques et méthodologiques. » Article publié dans *Estudios en Homenaxe as Profesoras Françoise Jourdan Pons e Isolina Sánchez Regueira*, Universidade de Santiago de Compostela, p.119-132.
- HOUDEBINE, Anne-Marie, 1995 : « L'unes langue », dans *La qualité de la langue? Le cas du français*, Textes réunis par Jean-Michel ELOY, Paris : Honoré Champion.
- JAKOBSON, Roman, 1963 : *Essais de linguistique générale*, Paris : Minuit.
- LE LABOUREUR, 1669 : *Avantages de la langue françoise sur la langue latine*, Paris : G. de Luyne.
- LANCELOT, 1662 : *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue latine...*, Paris : P. Le Petit.
- LODGE, Anthony, 1997 : *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris : Fayard.
- LONGEON, Claude, 1989 : *Premiers combats pour la langue française*, Paris, Le livre de poche.
- LUSIGNAN, Serge, 1987 : *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Vrin, Les presses de l'Université de Montréal.
- MARTINET, André, 1969 : *Le français sans fard*, Paris : PUF.
- MARTINET, André, 1971 : *La prononciation du français contemporaine, témoignages recueillis dans un camp d'officiers pionniers*, Paris.
- MARTINET, André, 1991 : *Eléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin.
- MARTINET, André, 1965 : *La linguistique synchronique*, Paris : PUF.
- MARTINET, André, 1990 : « La synchronie dynamique », dans *Linguistique et facteurs externes, La linguistique*, vol. 26, fasc. 2, Paris : PUF, p.13-46.
- MAURIS, Jacques, BEDARD, Edith (dir.), 1983 : *La norme linguistique*, Québec, Paris : Conseil de la langue française, Le Robert.
- MEIGRET, Louis, 1550 : *Le tretté de la grammere françoese*, Paris, Chrestien Wechel, d'après l'édition de 1888, Heilbronn : Henninger.
- MEILLET, Antoine, 1918 *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris : Payot, (deuxième édition avec un appendice de Laurent TESNIERE sur la *Statistique des langues de l'Europe*, Paris : Payot, 1928).
- MOREAU, Marie-Louise (éd.), 1997 : *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont : Mardaga.

- MUSCHEMBLED, Robert, 1988 : *L'invention de l'homme moderne*, Paris : Fayard.
- PELLERREY, Roberto, 1993 : *La théorie de l'ordre direct de la phrase*, Paris : Larousse.
- RAMEE, Pierre de la, 1562 : *Gramere*, Paris : André Wechel, et *Grammaire*, de RAMEE, Pierre de la, 1572 : lecteur du Roy en l'université de Paris, Paris : André Wechel.
- REY, Alain, déc. 1972 : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », dans *Langue française*, n°16.
- RIVAROLI, Antoine, 1995 : *De l'universalité européenne de la langue française*, Paris : Fayard, (dans la série du Corpus des œuvres de philosophie en langue française).
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, 1753 : *Lettre sur la musique française*, Deuxième édition.
- TRUDEAU, Danielle, 1992 : *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris : Les Editions de Minuit.
- VAUGELAS FAVRE DE, Claude, 1970 : *Remarques sur la langue française (1647)*, d'après l'édition de Slatkine reprints, Genève : Slatkine.
- VINCENT, C., 1925 : *Le péril de la langue française*, Paris : De Gigord.
- VOLTAIRE, 1751 : *Le siècle de Louis XIV*, Berlin : C.F. Henning, (2 volumes).